



Atlas Conseil International Atlas Magazine

L'actualité de l'assurance en Afrique et au Moyen-Orient



ZOOM p. 2

FICHE PAYS p. 4 - 10
Kenya

FOCUS p. 12 - 28
**Les organismes de
contrôle des assurances**

ACTUALITES p. 30 - 36
**Nouvelles du monde
de l'assurance**

STATISTIQUES p. 37 - 39
Maroc 2024

**AGENDA &
MOUVEMENTS** p. 40 - 41

ACI

25, rue Ibn Charaf,
1002, Le Belvédère,
Tunis - Tunisie

Tél.: (216) 71 28 70 96

Fax: (216) 71 28 76 24

Web: www.atlasconseil.com.tn

Mail: general@atlasconseil.com.tn

Site web d'Atlas Magazine:

www.atlas-mag.net

Mail: atlasmagazine@atlasconseil.com.tn

Editorial

Rôle et défis des autorités de contrôle des assurances

Les organismes de contrôle des assurances jouent un rôle vital dans l'équilibre du secteur assurantiel. Leur rôle principal est de garantir la stabilité du marché, la protection des assurés et le respect des lois et règlements par les compagnies d'assurance. Leur mission est essentielle pour instaurer un climat de confiance entre assureurs et assurés.

Parmi les tâches principales de ces organismes, nous pouvons citer : l'octroi d'agréments aux compagnies d'assurance, la vérification de leur solvabilité, l'analyse de leurs états financiers, la surveillance des pratiques commerciales et le contrôle du respect des normes prudentielles. Ces institutions disposent de pouvoirs d'enquête, de sanction, et peuvent même retirer l'autorisation d'exercer à une société qui ne respecte pas ses obligations.

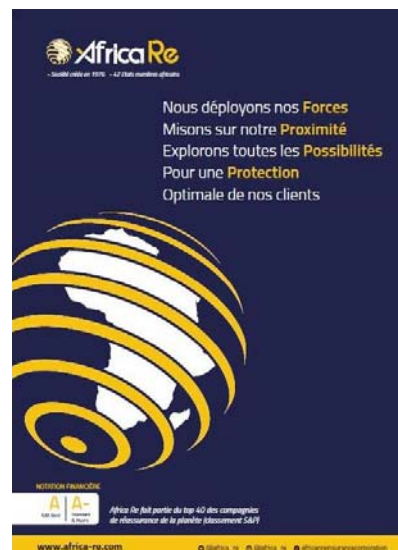
Le rôle de ces organismes est également préventif. Ils évaluent les risques systémiques et mettent en place des dispositifs de contrôle interne pour éviter les faillites qui pourraient nuire aux assurés et à l'économie. Ils sont aussi des conseillers auprès des pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques en matière d'assurance.

Cependant, ces organismes sont confrontés à de nombreux défis. Le premier de ces défis est l'évolution rapide des risques. Avec la digitalisation, les cyber-risques deviennent de plus en plus complexes à encadrer. Le développement de nouveaux produits d'assurance souvent technologiques ou climatiques rend la réglementation difficile à adopter rapidement.

Le deuxième défi est l'internationalisation des marchés. De nombreux assureurs opèrent dans plusieurs pays, ce qui complique le contrôle et nécessite une coopération renforcée entre autorités nationales. Cette coordination est souvent insuffisante, ce qui peut créer des failles dans la réglementation.

Le troisième défi est d'ordre financier. Les ressources humaines et matérielles de ces organismes sont parfois limitées, ce qui freine leur capacité à exercer un contrôle efficace notamment dans les pays en développement.

Enfin, la protection des consommateurs reste une préoccupation majeure. Les assurés ne disposent pas toujours d'une information claire et compréhensible de leurs contrats. Il revient donc aux organismes de veiller à la transparence et à l'équité des pratiques commerciales.





Les principaux réassureurs européens en bonne voie d'atteindre leurs objectifs 2025

Selon Fitch Ratings, les principaux réassureurs européens, à savoir Munich Re, Swiss Re, Hannover Re et SCOR, sont en bonne voie d'atteindre leurs objectifs financiers en 2025.

Au cours du premier trimestre 2025, les groupes concernés affichent des résultats résilients, et ce, malgré l'impact des incendies de Californie sur leurs activités dommages (P&C).

Les feux de forêt, qui ont touché Los Angeles au début de l'année, coûtent plus de 2,5 milliards USD à l'ensemble des quatre réassureurs européens. Par conséquent, le ratio combiné (P&C) global se détériore, passant de 82,4% au 31 mars 2024 à 87,2% douze mois plus tard.

En dépit de ces pertes, les performances de la branche non vie sont solides. Les bons résultats P&C et la stabilité des revenus des placements soutiennent les bénéfices nets trimestriels des groupes.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/regions-geographiques/monde/les-principaux-reassureurs-europeens-en-bonne-voie-d-atteindre-leurs-objectifs-2025>

Interview exclusive : Laurent Montador, Directeur Général Adjoint d'Arundo Re

Ne ratez rien de l'interview exclusive accordée par Laurent Montador, Directeur Général Adjoint d'Arundo Re, à Atlas Magazine.

Un entretien riche qui fait le point sur la stratégie du réassureur, son business model et ses perspectives de croissance.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/article/interview-exclusive-laurent-montador-directeur-general-adjoint-d-arundo-re>

Les rémunérations les plus élevées dans l'assurance

La revue Business Insurance publie le classement 2025 des cinq dirigeants les mieux rémunérés du secteur de l'assurance aux Etats-Unis.

Evan G. Greenberg occupe la première place pour la deuxième année consécutive, avec une rémunération totale de 30,14 millions USD. Peter Zaffino et Alan D. Schnitzer figurent en deuxième et troisième positions, avec des revenus respectifs de 24,64 et 23,06 millions USD.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/article/les-remunerations-les-plus-elevees-dans-l-assurance>

Warren Buffet quittera son poste de CEO de Berkshire Hathaway

A l'âge de 94 ans, Warren Buffet décide de quitter son poste de directeur général (CEO) de Berkshire Hathaway d'ici fin 2025. Surnommé «l'oracle d'Omaha», W. Buffet est à la tête du conglomerat américain depuis 60 ans.

Cette annonce a été faite en marge de l'assemblée générale de Berkshire Hathaway, tenue le 3 mai 2025 à Omaha, dans l'Etat du Nebraska.

Le milliardaire laisse sa place à Greg Abel, actuel vice-président du groupe. Désigné successeur de W. Buffet en 2021, G. Abel, 62 ans, dirige actuellement toutes les activités de la holding autres que celles liées à l'assurance. Ce dernier exercera la fonction de directeur général de Berkshire Hathaway à compter du 1^{er} janvier 2026. W. Buffet conservera, pour sa part, son poste de président du conseil d'administration du groupe.

Sous la direction de Warren Buffet depuis 1965, Berkshire Hathaway est passé d'une petite entreprise textile en faillite à un grand groupe d'investissement valorisé aujourd'hui à plus de 1 000 milliards USD.

Les articles les plus lus sur www.atlas-mag.net

Atlas Magazine vous propose chaque mois les articles les plus lus sur son site: www.atlas-mag.net

1

[Compagnies d'assurance au Ghana: classement selon le revenu d'assurance 2024](#)

4

[Algérie, Rahim Meziani, nommé Business Development Manager de C&C Insurance Group](#)

2

[Ibrahima SY, nouveau directeur général d'OLEA Sénégal](#)

5

[Qatar 4^{ème} édition du «MENA Insurtech Summit»](#)

3

[Le CPFA organise un séminaire international à Dakar](#)

6

[Retrait d'agrément de 28 agents et courtiers d'assurance en Arabie Saoudite](#)



FMRE
PROPERTY & CASUALTY
BOTSWANA
— Insuring the insurers —

FMRE ACHIEVES AAA RATING FOR UGANDA & ETHIOPIA!

We are proud to announce that GCR Ratings has awarded FMRE Property & Casualty (Proprietary) Limited a **AAA(UG & ET) private national scale financial strength rating** with a **Stable Outlook** for Uganda & Ethiopia!



Market

Uganda (UG)

Rating

AAA

Outlook

Stable outlook

Market

Ethiopia (ET)

Rating

AAA

Outlook

Stable outlook



Identité

Superficie⁽¹⁾ : 580 367 Km²

Population⁽²⁾ (2023) : 55 339 003 habitants

PIB⁽²⁾ (2023) : 108,04 milliards USD

PIB par habitant (2023) : 1952 USD

Taux de croissance du PIB⁽²⁾ (2023) : 5,6%

Taux d'inflation⁽²⁾ (2023) : 4,5%

Principaux secteurs d'activité : agriculture (thé, café, blé, maïs, canne à sucre), aluminium, ciment, tourisme.

Principales villes ⁽¹⁾

(par nombre d'habitants) (2025)

Nairobi (capitale) : 8 499 000

Mombasa : 2 283 000

Nakuru : 717 000

⁽¹⁾ Source : www.macrotrends.net

⁽²⁾ Source Banque Mondiale



Structure du marché Kenyan de l'assurance en 2024

Principaux acteurs du marché	Total
Compagnies d'assurance non vie	34
Compagnies d'assurance vie	23
Sociétés composites	6
Compagnies de réassurance	5

Caractéristiques du marché de l'assurance

Autorité de contrôle :

Insurance Regulatory Authority (IRA)

Primes vie et non vie (2024) : 3 032 millions USD

Densité d'assurance (2023) : 41,3 USD

Taux de pénétration (2023) : 2,1%

Evolution des primes par branche : 2020-2024

Chiffres en milliers USD

	2020	2021	2022	2023	2024
Non vie	1 190 611	1 337 642	1 359 840	1 211 174	1 565 483
Vie	929 260	1 086 201	1 133 801	1 076 240	1 466 479
Total	2 119 871	2 423 843	2 493 641	2 287 414	3 031 962

Taux de change au 31/12/2024 : 1 KES = 0,00767 USD au 31/12/2023 : 1 KES = 0,00633 USD; au 31/12/2022 : 1 KES = 0,00805 USD; au 31/12/2021 : 1 KES = 0,00878 USD; au 31/12/2020 : 1 KES = 0,0091 USD

Source : Insurance Regulatory Authority, Kenya



Chiffre d'affaires par compagnie non vie: 2023-2024

Chiffres en milliers

Compagnies	Chiffre d'affaires 2024		Chiffre d'affaires 2023		Evolution 2023-2024 ⁽¹⁾	Parts 2024
	En KES	En USD	En KES	En USD		
Old Mutual General	18 389 021	141 044	16 680 145	105 585	10,24%	4,65%
APA	18 030 999	138 298	17 308 839	109 565	4,17%	4,56%
Britam General	17 633 353	135 248	15 694 733	99 348	12,35%	4,46%
GA	17 008 587	130 456	15 557 597	98 480	9,33%	4,30%
CIC General	16 930 548	129 857	16 009 182	101 338	5,76%	4,28%
Jubilee Health	13 937 945	106 904	11 811 950	74 770	18,00%	3,53%
AAR	10 957 139	84 041	9 558 333	60 504	14,63%	2,77%
ICEA LION General	9 143 199	70 128	8 721 389	55 206	4,84%	2,31%
Madison	8 531 077	65 433	8 292 489	52 491	2,88%	2,16%
Mayfair	8 502 316	65 213	7 200 723	45 581	18,08%	2,15%
The Heritage	8 328 964	63 883	7 488 860	47 404	11,22%	2,11%
First	6 145 270	47 134	5 672 533	35 907	8,33%	1,55%
Geminia	6 131 428	47 028	6 238 585	39 490	-1,72%	1,55%
Fidelity Shield	4 085 109	31 333	3 578 909	22 654	14,14%	1,03%
NCBA (Ex.AIG)	3 551 010	27 236	3 360 770	21 274	5,66%	0,90%
Directline	3 421 152	26 240	4 865 225	30 797	-29,68%	0,87%
African Merchant	3 374 896	25 885	1 723 316	10 909	95,84%	0,85%
Sanlam	3 050 908	23 400	2 756 111	17 446	10,70%	0,77%
Pacis	3 025 045	23 202	2 703 626	17 114	11,89%	0,77%
Intra-Africa	2 752 299	21 110	2 413 898	15 280	14,02%	0,70%
Kenindia	2 392 316	18 349	1 821 765	11 532	31,32%	0,61%
Star Discover	2 279 709	17 485	249 869	1 582	812,36%	0,58%
Tausi	2 223 317	17 053	2 091 812	13 241	6,29%	0,56%
The Kenyan Alliance	2 174 249	16 676	2 070 131	13 104	5,03%	0,55%
MUA	2 122 521	16 280	2 784 717	17 627	-23,78%	0,54%
Cannon General	2 100 157	16 108	1 586 410	10 042	32,38%	0,53%
Occidental	2 063 967	15 831	2 745 147	17 377	-24,81%	0,52%
Pioneer	1 917 255	14 705	1 595 570	10 100	20,16%	0,48%
Kenya Orient	1 468 533	11 264	1 637 579	10 366	-10,32%	0,37%
The Monarch	1 100 041	8 437	384 254	2 432	186,28%	0,28%
Takaful Ins. of Africa	958 924	7 355	878 159	5 559	9,20%	0,24%
Corporate Ins. Co.	139 977	1 074	288 692	1 827	-51,51%	0,04%
Turaco Micro	130 674	1 002	-	-	-	0,03%
Star Discover Micro	102 770	788	120 171	761	-14,48%	0,03%
Jubilee Allianz General	-	-	4 711 346	29 823	-	-
Invesco	-	-	735 893	4 658	-	-
Total non vie	204 104 675	1 565 483	191 338 728	1 211 174	6,67%	51,63%

⁽¹⁾ Taux de croissance en monnaie locale

Taux de change au 31/12/2024 : 1 KES = 0,00767 USD au 31/12/2023 : 1 KES = 0,00633 USD



Chiffre d'affaires par compagnie vie: 2023-2024

Chiffres en milliers

Compagnies	Chiffre d'affaires 2024		Chiffre d'affaires 2023		Evolution 2023-2024 ⁽¹⁾	Parts 2024
	En KES	En USD	En KES	En USD		
Britam Life	42 026 560	322 344	36 537 216	231 281	15,02%	10,63%
ICEA LION Life	28 325 454	217 256	27 477 976	173 936	3,08%	7,17%
Jubilee	27 161 250	208 327	17 316 399	109 613	56,85%	6,87%
Kenindia	14 081 835	108 008	11 238 685	71 141	25,30%	3,56%
CIC Life	12 685 375	97 297	9 815 790	62 134	29,23%	3,21%
Pioneer	8 610 303	66 041	2 454 183	15 535	250,84%	2,18%
ABSA Life	8 464 179	64 920	7 232 541	45 782	17,03%	2,14%
GA Life	7 633 761	58 551	6 853 368	43 382	11,39%	1,93%
Old Mutual Life	6 234 948	47 822	5 805 206	36 747	7,40%	1,58%
Sanlam Life	5 912 867	45 352	6 431 679	40 712	-8,07%	1,50%
APA Life	5 891 429	45 187	5 034 714	31 870	17,02%	1,49%
Liberty Life	5 587 705	42 858	5 547 482	35 116	0,73%	1,41%
Madison	4 483 158	34 386	3 767 303	23 847	19,00%	1,13%
Equity Life	4 466 923	34 261	14 794 930	93 652	-69,81%	1,13%
Prudential Life	3 105 949	23 823	2 507 832	15 874	23,85%	0,79%
Capex Life	1 610 561	12 353	1 387 284	8 781	16,09%	0,41%
Kenya Orient Life	1 261 522	9 676	1 082 224	6 850	16,57%	0,32%
Geminia Life	1 240 636	9 516	909 590	5 758	36,40%	0,31%
The Kenyan Alliance	1 155 216	8 860	1 416 745	8 968	-18,46%	0,29%
Kuscoco Mutual	443 482	3 401	1 497 622	9 480	-70,39%	0,11%
Cannon Life	420 758	3 227	344 838	2 183	22,02%	0,11%
Star Discover Life	347 620	2 666	385 012	2 437	-9,71%	0,09%
The Monarch	45 282	347	88 592	561	-48,89%	0,01%
Corporate	-	-	94 865	600	-	-
Total vie	191 196 773	1 466 479	170 022 076	1 076 240	12,45%	48,37%

⁽¹⁾ Taux de croissance en monnaie locale

Taux de change au 31/12/2024 : 1 KES = 0,00767 USD au 31/12/2023 : 1 KES = 0,00633 USD



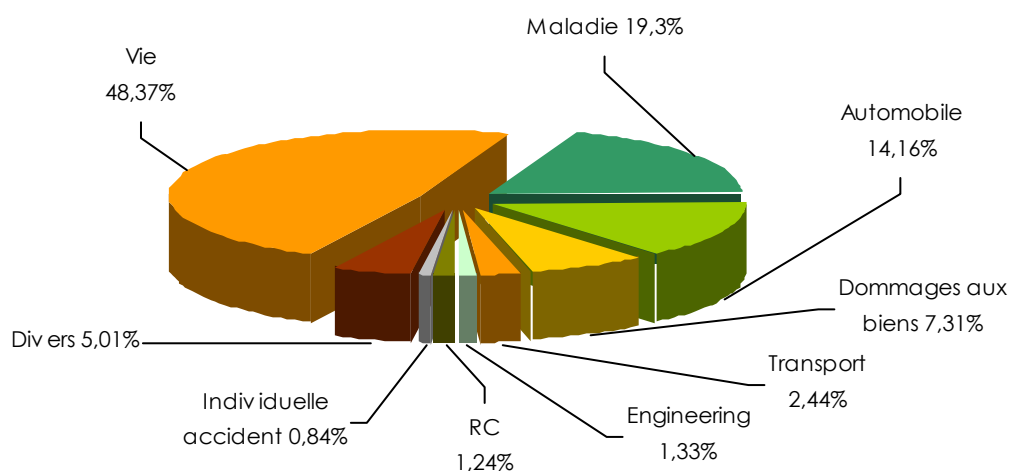
Chiffre d'affaires par branche: 2020-2024

Chiffres en milliers

Branches	2020	2021	2022	2023	2024	Parts 2024
Maladie	409 278	451 475	441 883	419 732	585 297	19,30%
Automobile	392 775	414 741	433 731	348 926	429 399	14,16%
Dommages aux biens ⁽¹⁾	154 347	172 788	191 014	172 963	221 513	7,31%
Transport ⁽²⁾	55 749	60 886	62 926	57 199	73 850	2,44%
Engineering	30 863	39 240	42 462	29 345	40 249	1,33%
Responsabilité civile	29 167	30 010	30 930	30 192	37 565	1,24%
Individuelle accident	21 149	22 428	20 048	21 881	25 607	0,84%
Divers ⁽³⁾	97 283	146 074	136 846	130 936	152 003	5,01%
Total non vie	1 190 611	1 337 642	1 359 840	1 211 174	1 565 483	51,63%
Total vie	929 260	1 086 201	1 133 801	1 076 240	1 466 479	48,37%
Total général	2 119 871	2 423 843	2 493 641	2 287 414	3 031 962	100%

Taux de change au 31/12/2024 : 1 KES = 0,00767 USD au 31/12/2023 : 1 KES = 0,00633 USD; au 31/12/2022 : 1 KES = 0,00805 USD; au 31/12/2021 : 1 KES = 0,00878 USD; au 31/12/2020 : 1 KES = 0,0091 USD

Chiffre d'affaires 2024 par branche



(1) comprend le vol et l'incendie

(2) comprend l'aviation et le transport maritime

(3) comprend les accidents du travail



Ratio sinistres à primes 2024 par compagnie non vie

Chiffres en milliers

Compagnies	Charge sinistres nettes		Primes acquises nettes		Ratio sinistres à primes net
	En KES	En USD	En KES	En USD	
Old Mutual General	11 221 320	86 068	15 563 986	119 376	72,10%
APA	8 127 309	62 336	11 006 917	84 423	73,84%
Britam General	6 733 148	51 643	9 863 045	75 650	68,27%
GA	5 318 829	40 795	7 289 769	55 913	72,96%
CIC General	10 236 398	78 513	13 984 910	107 264	73,20%
Jubilee Health	9 791 312	75 099	13 280 260	101 860	73,73%
AAR	5 639 555	43 255	7 657 543	58 733	73,65%
ICEA LION General	2 305 116	17 680	4 483 232	34 386	51,42%
Madison	4 003 307	30 705	6 223 565	47 735	64,32%
Mayfair	2 218 860	17 019	3 470 348	26 618	63,94%
The Heritage	2 558 807	19 626	4 849 999	37 199	52,76%
First	2 896 491	22 216	3 153 703	24 189	91,84%
Geminia	3 452 336	26 479	4 459 385	34 203	77,42%
Fidelity Shield	1 740 443	13 349	2 282 442	17 506	76,25%
NCBA (Ex.AIG)	529 780	4 063	883 495	6 776	59,96%
Directline	3 488 680	26 758	4 054 305	31 097	86,05%
African Merchant	1 815 299	13 923	3 109 180	23 847	58,39%
Sanlam	959 354	7 358	1 729 496	13 265	55,47%
Pacis	1 429 670	10 966	2 390 944	18 339	59,80%
Intra-Africa	1 282 678	9 838	2 230 703	17 109	57,50%
Kenindia	860 884	6 603	1 313 467	10 074	65,54%
Star Discover	965 913	7 409	1 344 296	10 311	71,85%
Tausi	573 156	4 396	1 326 078	10 171	43,22%
The Kenyan Alliance	852 993	6 542	1 833 094	14 060	46,53%
MUA	957 682	7 345	1 340 961	10 285	71,42%
Cannon General	1 529 551	11 732	1 474 461	11 309	103,74%
Occidental	682 535	5 235	1 090 426	8 364	62,59%
Pioneer	972 006	7 455	1 576 027	12 088	61,67%
Kenya Orient	1 523 561	11 686	1 181 611	9 063	128,94%
The Monarch	564 202	4 327	552 741	4 240	102,07%
Takaful Insurance Of Africa	428 154	3 284	787 761	6 042	54,35%
Corporate	49 398	379	146 582	1 124	33,70%
Turaco Micro	16 778	129	89 685	688	18,71%
Star Discover Micro	12 680	97	41 395	317	30,63%
Total non vie	95 738 185	734 312	136 065 812	1 043 625	70,36%

Taux de change au 31/12/2024 : 1 KES = 0,00767 USD



Ratio frais de gestion 2024 par compagnie non vie

Chiffres en milliers

Compagnies	Frais de gestion		Primes émises nettes		Ratio frais de gestion net
	En KES	En USD	En KES	En USD	
Old Mutual General	4 680 596	35 900	15 911 520	122 041	29,42%
APA	3 289 944	25 234	11 513 925	88 312	28,57%
Britam General	3 192 985	24 490	10 089 935	77 390	31,65%
GA	1 436 317	11 017	7 267 892	55 745	19,76%
CIC General	4 378 584	33 584	14 628 705	112 202	29,93%
Jubilee Health	3 332 315	25 559	13 742 359	105 404	24,25%
AAR	2 134 905	16 375	7 918 412	60 734	26,96%
ICEA LION General	1 901 138	14 582	4 722 717	36 223	40,26%
Madison	2 099 986	16 107	6 351 846	48 719	33,06%
Mayfair	1 062 474	8 149	3 560 553	27 309	29,84%
The Heritage	2 185 038	16 759	4 922 394	37 755	44,39%
First	1 413 114	10 839	3 321 875	25 479	42,54%
Geminia	1 636 937	12 555	4 078 686	31 284	40,13%
Fidelity Shield	686 216	5 263	2 493 701	19 127	27,52%
NCBA (Ex.AIG)	387 868	2 975	1 267 549	9 722	30,60%
Directline	1 400 204	10 740	3 367 389	25 828	41,58%
African Merchant	1 284 270	9 850	3 229 995	24 774	39,76%
Sanlam	870 216	6 675	1 846 677	14 164	47,12%
Pacis	982 435	7 535	2 542 391	19 500	38,64%
Intra-Africa	654 921	5 023	2 335 973	17 917	28,04%
Kenindia	744 512	5 710	1 456 843	11 174	51,10%
Star Discover	412 400	3 163	2 114 997	16 222	19,50%
Tausi	729 251	5 593	1 325 104	10 164	55,03%
The Kenyan Alliance	878 107	6 735	1 872 109	14 359	46,90%
MUA	404 749	3 104	1 119 568	8 587	36,15%
Cannon General	694 883	5 330	1 782 649	13 673	38,98%
Occidental	238 453	1 829	825 487	6 331	28,89%
Pioneer	618 279	4 742	1 689 172	12 956	36,60%
Kenya Orient	584 718	4 485	1 134 577	8 702	51,54%
The Monarch	551 144	4 227	1 079 041	8 276	51,08%
Takaful Insurance of Africa	470 087	3 606	833 746	6 395	56,38%
Corporate	136 306	1 045	116 558	894	116,94%
Turaco Micro	40 964	314	104 540	802	39,19%
Star Discover Micro	50 691	389	41 750	320	121,42%
Total non vie	45 565 007	349 484	140 610 635	1 078 484	32,41%

Taux de change au 31/12/2024 : 1 KES = 0,00767 USD



Ratio combiné 2024 par compagnie non vie

Compagnies	Ratio sinistres à primes net	Ratio frais de gestion net	Ratio combiné net
Old Mutual General	72,10%	29,42%	101,52%
APA	73,84%	28,57%	102,41%
Britam General	68,27%	31,65%	99,92%
GA	72,96%	19,76%	92,72%
CIC General	73,20%	29,93%	103,13%
Jubilee Health	73,73%	24,25%	97,98%
AAR	73,65%	26,96%	100,61%
ICEA LION General	51,42%	40,26%	91,68%
Madison	64,32%	33,06%	97,38%
Mayfair	63,94%	29,84%	93,78%
The Heritage	52,76%	44,39%	97,15%
First	91,84%	42,54%	134,38%
Geminia	77,42%	40,13%	117,55%
Fidelity Shield	76,25%	27,52%	103,77%
NCBA (Ex.AIG)	59,96%	30,60%	90,56%
Directline	86,05%	41,58%	127,63%
African Merchant	58,39%	39,76%	98,15%
Sanlam	55,47%	47,12%	102,59%
Pacis	59,80%	38,64%	98,44%
Intra-Africa	57,50%	28,04%	85,54%
Kenindia	65,54%	51,10%	116,64%
Star Discover	71,85%	19,50%	91,35%
Tausi	43,22%	55,03%	98,25%
The Kenyan Alliance	46,53%	46,90%	93,43%
MUA	71,42%	36,15%	107,57%
Cannon General	103,74%	38,98%	142,72%
Occidental	62,59%	28,89%	91,48%
Pioneer	61,67%	36,60%	98,27%
Kenya Orient	128,94%	51,54%	180,48%
The Monarch	102,07%	51,08%	153,15%
Takaful Insurance of Africa	54,35%	56,38%	110,73%
Corporate	33,70%	116,94%	150,64%
Turaco Micro	18,71%	39,19%	57,90%
Star Discover Micro	30,63%	121,42%	152,05%
Total non vie	70,36%	32,41%	102,77%

Source : Insurance Regulatory Authority, Kenya

ATLAS PUBLISHING



Atlas Group
TOGETHER. WE PROGRESS

Le groupe Atlas propose à la vente une série inédite de publications sur l'assurance et la réassurance.

“Atlas Insurance and Reinsurance Reports” retracent l'ensemble de l'activité des assureurs et réassureurs par compagnie, pays, zone, région, continent.

Chaque édition englobe un bilan complet des performances réalisées par un marché, un assureur, un réassureur :

- ✓ Indicateurs financiers,
- ✓ Ratios techniques,
- ✓ Notation,
- ✓ Actionnariat,
- ✓ Management,
- ✓ Classements,
- ✓ Evolution des indicateurs sur plusieurs années,
- ✓ ...

Les publications actuellement disponibles sur www.atinplace.com concernent le marché africain, le marché de la zone MENA ainsi que celui des pays du Golfe (Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes Unis, Koweït, Oman et Qatar).



Tél : (+216) 71 89 36 80 / Fax : (+216) 71 89 36 82
Email : general@group-atlas.com



TELECHARGER



Les organismes de contrôle des assurances

Des milliers de milliards de dollars passent annuellement entre les mains des assureurs. Un des piliers de l'économie, le marché mondial de l'assurance comptabilise, selon la revue Sigma, 7 186 milliards USD de primes en 2023, montant qui représente 6,8% du produit intérieur brut estimé, au cours de la même année, à 106 171,67 milliards USD.

L'assurance s'avère indispensable aux individus, entreprises et organismes pour faire face aux aléas de la vie et de l'activité économique. Elle facilite l'investissement, encourage l'entrepreneuriat et contribue significativement à la stabilité financière globale en mutualisant les risques.

Ce poids systémique rend l'activité assurance particulièrement vulnérable aux défaillances. La surveillance adéquate des risques et de la gouvernance des entreprises d'assurance vise à éviter l'insolvabilité des assureurs, les pratiques commerciales opaques ou abusives et les comportements frauduleux.

Dans ce cadre, les autorités de contrôle des assurances deviennent les garantes de la fiabilité, la sécurité et la pérennité d'un secteur d'activité essentiel au bien-être des individus et à la prospérité économique d'un pays.



Crédit photo: alotofpeople/freepik

Les autorités de contrôle du secteur de l'assurance

Les autorités de contrôle de l'assurance sont des organismes publics, administratifs ou indépendants, chargés par la loi de surveiller et contrôler les différents acteurs du secteur de l'assurance sur leur territoire de compétence. Leur rôle principal est de veiller au bon fonctionnement du marché, à la protection des assurés et au respect des règles en vigueur.



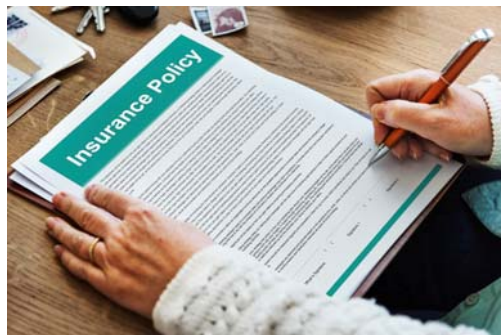
Le contrat d'assurance : un contrat d'adhésion

Le contrat d'assurance est souvent qualifié de contrat d'adhésion, et non de gré à gré. Contrairement à un contrat classique où les parties négocient librement toutes les clauses, le contrat d'assurance est un document standardisé proposé par l'assureur. L'assuré n'a pas la possibilité de discuter ou d'amender tous les termes de son contrat. Il adhère à des conditions préétablies, finalisées entre l'organisme de contrôle des assurances et un assureur.

Cette dissymétrie entre les différentes parties prenantes au contrat est encore plus marquée lorsque la souscription d'une police d'assurance est obligatoire, comme par exemple l'assurance de responsabilité civile automobile.

L'État, obligeant l'assuré à adhérer à un contrat dont il ne maîtrise pas tous les termes, lui doit en retour une certaine forme de protection. C'est donc pour rééquilibrer la relation entre un professionnel de l'assurance et un non professionnel que les autorités de tutelle s'engagent à protéger l'assuré contre les éventuels abus de l'assureur.

Les autorités de tutelle ne se limitent pas à un rôle de "gendarmes financiers". Leur mission englobe également le contrôle de la solvabilité des assureurs et la vérification de leur capacité à honorer leurs engagements envers les assurés.



Crédit photo : Freepik

L'assurance, une activité sous haute surveillance

Les autorités de tutelle ou autorités de régulation exercent différents types de contrôle sur les assureurs. Le but est de garantir la stabilité financière de l'écosystème assurance, la protection des assurés et le bon fonctionnement du marché.

Ce contrôle peut être exercé a priori ou de façon continue. Il peut être à caractère administratif, prudentiel, comptable et financier, commercial et disciplinaire. Il peut être également exercé sur place et sur pièces.

Le contrôle à priori

Le contrôle à priori des compagnies d'assurance par les autorités de régulation est un mécanisme de supervision préventif qui intervient avant qu'une société ne commence ses activités ou ne lance de nouveaux produits. Il s'agit d'un processus obligatoire où les autorités de contrôle examinent et valident certains aspects clés d'une compagnie. Son objectif est de garantir la conformité de l'entreprise d'assurance aux lois et règlements, la solvabilité de la future entité et la protection des assurés et bénéficiaires de contrats.

C'est un contrôle administratif, préalable à l'exercice de l'activité ou à certaines opérations spécifiques.



Crédit photo : Freepik

L'agrément des compagnies d'assurance

Un examen des conditions d'entrée sur le marché est réalisé avant de fournir un agrément à la société. Cette analyse est très approfondie. Elle porte sur le capital minimum requis, le business plan adopté par la future société d'assurance, les projections financières, la compétence et l'honorabilité des dirigeants avec la vérification de leurs antécédents.

L'approbation des produits d'assurance

Certains pays imposent une validation préalable des contrats d'assurance avant leur mise sur le marché, notamment pour les produits sensibles comme les polices vie ou santé. Cette étape du contrôle prend en compte la vérification de la clarté des clauses, la tarification proposée ainsi que l'adéquation des provisions techniques qui, au final, détermineront la capacité de l'assureur à payer les sinistres futurs.



Le contrôle des opérations stratégiques

Le contrôle à priori concerne également les opérations stratégiques de la société ou du groupe. Ainsi, l'autorité de tutelle peut bloquer une fusion si celle-ci menace la concurrence ou la stabilité du marché. Elle peut également refuser l'ouverture de filiales à l'étranger en l'absence de cohérence avec la solvabilité du groupe.

Dans certains cas, l'accord préalable de l'autorité de contrôle est requis pour tout changement de dirigeants comme les PDG, directeurs généraux ou administrateurs.

Les exigences de solvabilité préalables

Selon le pays ou la région, le contrôle à priori comprend la vérification préalable du respect de certaines normes. C'est le cas de Solvabilité II, dans l'Union Européenne (UE), qui impose des ratios de capitalisation avant tout démarrage d'activité. Les autorités peuvent également procéder à des tests de résistance (stress tests) pour évaluer la résilience des assureurs face aux crises.

Le contrôle à priori est souvent critiqué pour les lourdeurs administratives qu'il occasionne et le frein qu'il constitue pour les petits acteurs. Toutefois, cette étape évite au marché les faillites précoces de ses acteurs, prévient les crises systémiques, protège les consommateurs et représente un bon moyen de lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude.

Le contrôle continu

Il s'agit d'un contrôle continu, multiforme. Il s'applique dès l'entrée en activité d'un assureur ou dès le lancement d'un produit. Il vise à vérifier en permanence que les assureurs et les autres acteurs du marché respectent leurs obligations légales, financières et commerciales. Il s'agit enfin de surveiller la santé financière de la société, de détecter les manquements et de corriger les dérives via des sanctions ou mesures correctives.

La surveillance financière et prudentielle

Cette opération désigne l'ensemble des mécanismes de surveillance mis en place pour s'assurer que les compagnies d'assurance conservent une situation financière saine. Dans ce cadre, les sociétés doivent transmettre à l'autorité de contrôle leurs états financiers périodiques (trimestriels/semestriels/annuels) et calculs de solvabilité. L'organisme de contrôle procède en plus à des examens des provisions techniques. Il peut également procéder à des audits sur place pour vérifier la comptabilité, la gestion des risques, etc.

Le contrôle des pratiques commerciales

Ce volet a pour but de protéger les droits des assurés. L'autorité de tutelle vérifie la clarté des clauses des contrats et des informations fournies ainsi que l'absence de conditions abusives. Elle contrôle également la bonne gestion des sinistres et la rapidité de traitement des dossiers.

La supervision des groupes d'assurance

Le contrôle à postériori comprend la surveillance des risques globaux qui pèsent sur les groupes d'assurance et leurs filiales. Divers contrôles servent ainsi à évaluer l'impact des activités internationales des groupes d'assurance et des réassureurs.

Les sanctions

En cas de non-respect des exigences prudentielles, l'autorité de contrôle adresse, dans un premier temps, des mises en demeure à l'entreprise concernée. Cette approche corrective vise à permettre un retour à la conformité dans les meilleurs délais.

Si les manquements persistent, des sanctions financières peuvent être prononcées. Dans les situations les plus graves, l'autorité de tutelle dispose de prérogatives plus coercitives, pouvant aller de l'interdiction d'exercer d'un dirigeant à la suspension des activités d'un assureur ou au retrait pur et simple de l'agrément d'exercice de la société fautive.



Bank of England, Londres. Eluveitie © CC BY-SA 3.0



Typologie des autorités de contrôle des assurances

La typologie des autorités de contrôle des assurances renvoie à la classification des organismes ou instances qui ont pour rôle de surveiller, réguler et encadrer le secteur des assurances dans un pays ou à l'échelle internationale. Ces autorités assurent la stabilité du marché, la protection des assurés et la conformité des acteurs du secteur.

Cette supervision du secteur de l'assurance prend différentes formes. Il peut s'agir d'un contrôle organisé par :

- des autorités administratives indépendantes,
- des ministères de tutelle,
- des autorités régionales ou communautaires,
- des entités complémentaires distinctes, dans les cas d'un double contrôle,
- des autorités de marché,
- des autorités administratives décentralisées,
- des organismes professionnels à compétence déléguée.

Le contrôle exercé par des autorités administratives indépendantes

Les autorités de contrôle d'assurance sous forme d'organismes indépendants sont instituées par des lois ou décrets. Elles sont généralement dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ce qui leur garantit une indépendance opérationnelle. Cette configuration leur permet de gérer leur propre budget, de fixer leurs procédures internes et de remplir des missions clairement définies par la loi.

Elles exercent une mission de service public, en dehors du contrôle direct du gouvernement.

Juridiquement et financièrement indépendantes, ces entités ont des pouvoirs de contrôle, de sanction et de régulation. Leur mission englobe une surveillance prudentielle de la solvabilité et des fonds propres des acteurs du marché.

Exemple : l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), Maroc.

Etablie en 2016 par la loi n° 64-12, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) est l'organisme responsable de la régulation et de la supervision du secteur des assurances au Maroc. Ses principales missions incluent :

- ▶ Le contrôle technique et prudentiel des entreprises d'assurance et de réassurance,
- ▶ L'organisation et la structuration du marché d'assurance,
- ▶ La protection des intérêts des consommateurs. L'autorité exige que les citoyens soient bien informés des offres et modalités d'assurance et traités équitablement,
- ▶ La garantie des droits des adhérents, affiliés et bénéficiaires,
- ▶ La normalisation et la régulation du secteur,
- ▶ La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'organisme de contrôle s'engage à faciliter l'accès du public aux informations et aux services liés aux secteurs de l'assurance et de la prévoyance sociale.

L'ACAPS est chapeautée par un conseil d'administration qui publie un rapport annuel adressé aux différentes autorités compétentes.





Le contrôle exercé par les ministères de tutelle

Il s'agit d'entités intégrées à l'administration publique, souvent rattachées à un ministère. Leurs responsables sont nommés par le gouvernement et ils sont soumis aux règles de la fonction publique.

Dans de tels cas, l'organisme de contrôle prend parfois la forme d'une direction des assurances au sein d'un ministère, généralement celui des finances, comme c'est le cas en Algérie où la Commission de Supervision des Assurances (CSA), établie en vertu de l'article 209 de l'Ordonnance 95-07, modifiée par l'article 26 de la Loi 06-04, est rattachée au ministère des finances.

La CSA a pour mission principale de veiller à la protection des intérêts des assurés et des bénéficiaires de contrats d'assurance. Parallèlement, elle œuvre activement à la promotion et au développement du marché national des assurances, contribuant ainsi à son expansion et à sa consolidation au sein de l'économie.

Le contrôle exercé par une autorité régionale ou communautaire

Dans certaines régions ou zones économiques et politiques, le contrôle des assurances est parfois exercé par deux entités : une entité nationale et une entité supranationale. Dans ces cas, l'autorité supranationale fonctionne en relation étroite avec les autorités de contrôle locales. Le partage des pouvoirs et niveaux de contrôle varient d'un ensemble régional à un autre.

Deux organismes de ce type méritent un développement, la CIMA en Afrique francophone de l'Ouest et du Centre et l'AEAPP dans l'Union Européenne.

► La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA)

Créée le 10 juillet 1992 et entrée en vigueur le 15 février 1995, la CIMA est l'organisme communautaire qui régit l'industrie des assurances dans 13 pays africains francophones membres fondateurs. La Guinée Bissau, pays lusophone, a adhéré à la CIMA en 2002, portant le nombre de ses membres à quatorze.

La CIMA dispose d'un code des assurances commun (le Code CIMA) applicable à l'ensemble des pays membres. À ce titre, les autorités nationales de contrôle ont, entre autres missions, celle d'appliquer le code CIMA sur leur territoire.

La CIMA possède des pouvoirs étendus de supervision et de contrôle sur les sociétés d'assurance opérant dans les pays membres. Elle intervient notamment dans :

- l'octroi et le retrait des agréments aux compagnies d'assurance,
- le contrôle de la solvabilité et du respect des normes prudentielles,
- l'application de sanctions en cas de manquements,
- la définition et la modification des règles applicables à l'ensemble du marché (Code CIMA).



Le siège de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) à Libreville, Gabon



- **L'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP)** ou EIOPA en anglais : instituée pour combler les lacunes de la surveillance financière révélées par la crise de 2007-2008., son rôle principal est de garantir un niveau élevé, efficace et cohérent de réglementation et de surveillance dans le secteur des assurances et des pensions professionnelles à travers l'Union européenne.

L'AEAPP a été établie en 2011, reprenant les fonctions du Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions professionnelles (CEIOPS).

Elle fonctionne de manière indépendante. Elle est responsable du bon fonctionnement du marché devant le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne.

L'AEAPP fait partie du système européen de surveillance financière et a un rôle de régulateur et de superviseur au niveau européen. Les autorités nationales sont responsables de la supervision directe des organismes d'assurance et de pensions au niveau national, tout en participant activement aux travaux de l'AEAPP.

Principales missions de L'AEAPP :

- assurer l'intérêt public en améliorant la protection des consommateurs et en restaurant la confiance dans le système financier,
- garantir un niveau de réglementation et de surveillance élevé, efficace et cohérent dans le secteur des assurances au sein de l'Union européenne,
- interdire ou restreindre temporairement certaines activités financières qui menacent le bon fonctionnement, l'intégrité des marchés financiers ou la stabilité du système financier dans l'Union, dans les cas et conditions prévus par la législation,
- protéger la stabilité du système financier, la transparence des marchés et des produits financiers, ainsi que la protection des assurés, des affiliés aux régimes de pension et des bénéficiaires,
- garantir des conditions égales de concurrence et renforcer la coordination internationale de la surveillance,
- élaborer et appliquer un recueil réglementaire unique européen applicable à tous les établissements financiers du marché intérieur,
- fournir des conseils aux institutions de l'Union dans les domaines de la réglementation et de la surveillance de l'assurance, de la réassurance et de la retraite professionnelle, ainsi que sur la gouvernance d'entreprise, le contrôle des comptes et l'information financière,
- assurer la convergence en matière de surveillance entre les États membres.

L'autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) régit les 27 pays de l'Union européenne.



Siège de L'EIOPA, en Allemagne



WE'RE COMMITTED TO SUSTAINABILITY BY BUILDING CAPACITY.

www.continental-re.com Lagos | Douala | Nairobi | Abidjan | Tunis | Gaborone



Pan-African commitment made local



Le contrôle exercé par des autorités de marché

Certaines autorités de régulation financière ont un champ plus large que les assurances (incluant banques, marchés financiers,...). Ces organismes ont la particularité de rayonner sur un large spectre financier.

Il s'agit le plus souvent d'autorités administratives indépendantes placées à un niveau élevé de la hiérarchie étatique. C'est le cas par exemple en Chine, au Japon, en Arabie Saoudite, au Bahreïn, aux Emirats arabes unis et en Turquie.

Ces organismes disposent d'une certaine autonomie administrative et financière par rapport aux ministères, bien qu'ils restent sous la tutelle de l'État. Ils sont souvent créés par une loi spécifique qui définit leurs pouvoirs et leur fonctionnement. Leurs dirigeants sont nommés pour des mandats spécifiques.

En Chine, l'autorité administrative indépendante, la NFRA, est placée sous l'autorité directe du Conseil de l'Etat, organe exécutif suprême.

Créée le 10 mars 2023, la National Financial Regulatory Administration (NFRA) supervise le marché de l'assurance en Chine. La NFRA a pris la place de la Commission chinoise de réglementation des banques et des assurances (CBIRC). Elle a également intégré des fonctions qui appartenaient auparavant à la Banque populaire de Chine (PBC) et à la Commission chinoise de réglementation des valeurs mobilières (CSRC).

Cette réorganisation réunit la surveillance financière sous une seule entité.

Les principales attributions de la NFRA (National Financial Regulatory Administration) incluent :

- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de réglementations pour les secteurs bancaires et assurance
- la surveillance de la solvabilité et de la conduite des acteurs du marché,
- l'approbation des fusions-acquisitions,
- la gestion des fonds de garantie financière,
- la supervision des investissements des assureurs,
- la protection des consommateurs,
- la gestion des données,
- la supervision technologique.

Au Japon, la Financial Services Agency (FSA) est l'autorité de contrôle du secteur de l'assurance. Fondée en vertu de la Loi n° 130 de 1998, elle est entrée en vigueur en 2020. Cette agence gouvernementale est un régulateur qui opère sous l'égide du Ministre d'État aux Services Financiers et a pour mission de superviser non seulement l'assurance, mais aussi les secteurs bancaire et boursier. La FSA est chargée d'assurer la stabilité du système financier japonais en réglementant, inspectant et surveillant l'ensemble des activités financières, y compris celles des compagnies d'assurance.



Financial Regulatory Administration (NFRA)
N509FZ© CC BY-SA 4.0

IASCO RE

THE STRENGTH TO ADAPT





En Arabie Saoudite : la régulation du secteur de l'assurance a fait l'objet d'un changement récent. Depuis le 23 novembre 2023, les compétences de supervision et de contrôle du secteur ont été transférées de la Banque centrale saoudienne (SAMA) à l'Insurance Authority (IA).

L'IA est une entité gouvernementale autonome sur les plans administratif et financier, directement rattachée au Premier ministre. Ses attributions incluent la régulation et la supervision du secteur des assurances, l'amélioration de son efficacité et la promotion de son autonomie financière. Elle a également pour objectif de renforcer les principes de la relation contractuelle d'assurance, d'assurer la protection des droits des bénéficiaires et des assurés, et d'optimiser la gestion des risques au sein du secteur.

Au mois de mai 2025, l'autorité saoudienne des assurances (IA) a révoqué la licence d'exploitation de 28 sociétés de courtage et agences d'assurance opérant sur son territoire. Cette décision s'inscrit dans le cadre des mesures correctives qui visent à renforcer l'efficacité du secteur, à améliorer la confiance des clients, à protéger les droits des assurés et à favoriser la stabilité financière.

Au Bahreïn : la Banque centrale (CBB) exerce la fonction de régulation et de supervision sur l'ensemble du secteur financier, incluant le secteur de l'assurance. Créée le 6 septembre 2006, en application de la loi de 2006 relative à la CBB et aux institutions financières, elle a succédé à l'Agence monétaire de Bahreïn (BMA). La BMA assurait antérieurement la régulation et la supervision de l'ensemble du secteur financier depuis 1973, et du secteur de l'assurance depuis 2002. Les responsabilités de supervision de la CBB dans le domaine de l'assurance englobent l'agrément et la surveillance

Aux Emirats arabes unis : la Banque centrale des Émirats arabes unis (CBUAE) assure la régulation et la supervision du secteur de l'assurance en vertu de la loi fédérale n° 25 de 2020. Cette loi a transféré à la CBUAE les fonctions de réglementation, de supervision, d'octroi de licences et d'application de la loi pour le secteur des assurances. Avant l'année 2020, la surveillance du marché de l'assurance était assurée par une entité distincte, l'autorité des assurances (IA). La fusion de l'IA avec la CBUAE a conféré à la nouvelle entité l'entière responsabilité de la supervision du secteur de l'assurance.



En Turquie, l'Agence de régulation et de contrôle des assurances et des pensions privées (SEDDEK) régule les secteurs de l'assurance et des pensions privées. Établie par le décret présidentiel n° 47 du 18 octobre 2019, c'est une agence administrative indépendante dotée de la personnalité juridique publique et de l'autonomie financière.

En 2020, la "Direction générale des assurances" du "ministère du Trésor et des Finances" et la "Présidence du Conseil de surveillance des assurances" ont été fusionnées au sein de la SEDDEK dans le but d'accélérer la contribution des secteurs de l'assurance et de la retraite privée à l'économie turque et d'assurer une réglementation et une supervision plus dynamiques.

 — Reinsurance at its best — ISO 9001: 2015 Certified GCR: A (National), B (International)	TANZANIA REINSURANCE COMPANY LTD (TAN-RE) 8th Floor TAN-RE House, Plot 406 Longido Street, Upanga P.O. Box 1505 Dar es salaam, Tanzania Tel: +255 22 2922341/3 Fax: +255 22 2922344 Mail: mail@tan-re.co.tz Website: www.tan-re.co.tz
---	--



Le contrôle exercé simultanément par deux entités séparées (Twin Peaks Regulation)

Dans certains pays, le contrôle du secteur de l'assurance, ou même de l'ensemble du secteur financier, repose sur deux organismes de régulation. Ce système distingue clairement les deux grandes missions de l'autorité de contrôle :

- la supervision prudentielle qui veille à la solidité financière des institutions,
- la supervision des pratiques de marché et la protection des consommateurs.

Les deux entités exercent leurs fonctions en étroite coordination et dans une logique de complémentarité. Dans le domaine de la finance, l'Australie a été la première juridiction à imposer cette architecture réglementaire. Depuis, le modèle a été adopté par plusieurs autres pays, dont le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud.

Le contrôle de l'assurance au Royaume-Uni

Avant 2013, la régulation de l'assurance au Royaume-Uni était assurée par la Financial Services Authority (FSA) dans le cadre d'une supervision tripartite, qui incluait également la Banque d'Angleterre et le Trésor. En 2013, la FSA a été remplacée par une double supervision exercée par deux nouvelles autorités : la Prudential Regulation Authority (PRA), dépendante de la Banque d'Angleterre, et la Financial Conduct Authority (FCA).

Chaque organisme a ses propres missions :

► La Prudential Regulation Authority (PRA)

Chargée principalement de la supervision prudentielle, la PRA veille à ce que les assureurs présents au Royaume-Uni ne constituent pas un risque pour la stabilité du système financier. Elle garantit que les compagnies d'assurance disposent d'une stabilité financière suffisante pour honorer leurs engagements envers les assurés. En cas de défaillance d'un acteur du marché, la PRA doit veiller que les assurés soient protégés et aucunement impactés.

► La Financial Conduct Authority (FCA)

La FCA assume principalement la protection des consommateurs en luttant contre les pratiques abusives (tromperies, ventes forcées, fraudes), en veillant à ce que les produits et services financiers (prêts, assurances, investissements, etc.) soient transparents et équitables. Elle impose des règles strictes aux entreprises d'assurance pour éviter les préjudices aux assurés et bénéficiaires de contrats.

Le contrôle de l'assurance en Afrique du Sud

Le système de supervision du secteur financier actuel en Afrique du Sud est inspiré du modèle du Royaume-Uni. Depuis le 1^{er} avril 2018, date d'entrée en vigueur du Financial Sector Regulation Act (FSR Act) de 2017, l'Afrique du Sud applique le modèle de supervision Twin Peaks.

Ce système repose sur deux autorités distinctes : la Prudential Authority (PA) et la Financial Sector Conduct Authority (FSCA). Chaque organisme exerce une mission spécifique dans la régulation du secteur financier, y compris celui de l'assurance.

► La Prudential Authority (PA)

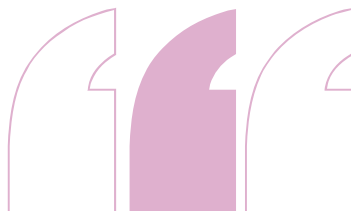
Placée sous l'égide de la Banque centrale sud-africaine (SARB), la PA est responsable de la supervision prudentielle. Elle veille à la solidité financière des compagnies d'assurance afin de garantir leur capacité à faire face à leurs engagements.

La PA joue un rôle central dans la préservation de la stabilité du système financier, en identifiant et en limitant les risques systémiques.

► La Financial Sector Conduct Authority (FSCA)

La FSCA, chargée de la régulation des pratiques de marché et de la protection des consommateurs, veille à ce que les compagnies d'assurance traitent leurs clients de manière juste, transparente et équitable. Elle supervise également les marchés financiers et développe des programmes pour améliorer la culture financière des Sud-Africains.

Ce système à double détention permet une régulation plus spécialisée et cohérente du secteur de l'assurance, en distinguant clairement la surveillance de la solidité financière des institutions de la supervision des comportements commerciaux.

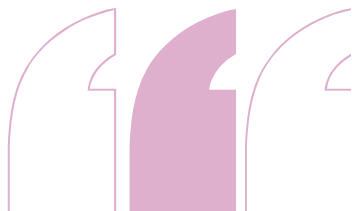


Les autorités nationales de contrôle du secteur de l'assurance en Afrique

Pays	Autorités de contrôle des assurances	Année d'établissement
Afrique du Sud	Financial Sector Conduct Authority (FSCA)	2017
Algérie	Ministère des Finances Commission de Supervision des Assurances (CSA)	1995
Angola	Agência Angolana de Regulação e Supervisão de Seguros (ARSEG)	2011
Bénin	Ministère de l'Économie et des Finances Direction Nationale des Assurances du Bénin (DCA)	1988
Botswana	Non-Bank Financial Institutions Regulatory Authority (NBFIRA)	2006
Burkina Faso	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective Direction Nationale des Assurances du Burkina (DNA)	1963
Burundi	Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA)	2001
Cameroun	Ministère des finances, Direction Nationale des Assurances (DNA)	2013
Cap-Vert	Banco De Cabo Verde	1864
Comores	Ministère des Finances du Budget et du Secteur Bancaire	1938*
Côte d'Ivoire	Ministère de l'Économie et des Finances Direction des Assurances (DA)	1968
Djibouti	Ministère des Finances et de l'Économie Direction de l'Économie et du Plan	1999*
Egypte	Financial Regulatory Authority (FRA)	2009
Éthiopie	National Bank of Ethiopia (NBE)	1976*
Eswatini	Financial Services Regulatory Authority (FSRA)	2010
Gabon	Ministère de l'Économie et des Finances Direction Nationale des Assurances (DNA)	1999**
Gambie	Central Bank of The Gambia (CBG)	2018*
Ghana	National Insurance Commission Ghana (NIC)	2021
Guinée	Banque Centrale-Direction de la supervision des assurances (DSA)	2018*
Guinée-Bissau	Ministère des Finances, Direction Nationale des Assurances (DNA)	
Guinée équatoriale	Ministère de l'Economie et Finances Direction Générale des Banques, Assurances et Réassurances	1984**
Kenya	Insurance Regulatory Authority (IRA)	1986
Lesotho	Central Bank of Lesotho (CBL)	
Liberia	Banque Centrale du Libéria (CBL)	
Libye	Ministère de l'économie et du commerce	
Madagascar	Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF)	1995
Malawi	Reserve Bank of Malawi (RBM)	
Mali	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), Division des Assurances	2002

* Date d'attribution de la mission de contrôle des assurances à l'organisme

** Date de création de la direction des assurances



Les autorités nationales de contrôle du secteur de l'assurance en Afrique (suite)

Pays	Autorités de contrôle des assurances	Année d'établissement
Mauritanie	Banque Centrale de Mauritanie, Direction du Contrôle des Assurances (DCA)	2007**
Maurice	Financial Services Commission (FSC)	2001
Maroc	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS)	2016
Mozambique	Instituto de Supervisão de Seguros de Moçambique (ISSM)	2010
Namibie	Namibia Financial Institutions Supervisory Authority (NAMFISA)	2001
Niger	Ministère des Finances. Direction du Contrôle des Assurances (DCA)	2016**
Nigeria	National Insurance Commission (NAICOM)	1997
Ouganda	Insurance Regulatory Authority of Uganda (IRA)	1996
République centrafricaine	Ministère des Finances, Direction Nationale des Assurances (DNA)	1962
République du Congo	Ministère des Finances, Direction Nationale des Assurances	1999**
R.D. du Congo	Insurance Regulatory and Supervisory Authority (ARCA)	2016
Rwanda	National Bank of Rwanda (NBR)	2008*
Sénégal	Ministère des Finances et du Budget. Direction Nationale des Assurances (DNA)	1991**
Seychelles	Seychelles Financial Services Authority (FSA)	2013
Somalie	Banque Centrale de Somalie	
Soudan	Autorité de Supervision de l'Assurance (ISA)	2018
Tanzanie	Autorité de régulation des assurances de Tanzanie (TIRA)	2009
Tchad	Ministère des Finances et du Budget Direction Nationale des Assurances (DNA)	2012
Togo	Direction Nationale Des Assurances (DNA)	1968
Tunisie	Comité Général des Assurances (CGA)	2008
Zambie	Autorité des Pensions et des Assurances (PIA)	1997
Zimbabwe	Commission de l'Assurance et des Pensions (IPEC)	2005

* Date d'attribution de la mission de contrôle des assurances à l'organisme

**Date de création de la direction des assurances



Les autorités de contrôle du secteur de l'assurance au Moyen-Orient

Pays	Autorités de contrôle des assurances	Année d'établissement
Arabie saoudite	Insurance Authority (IA)	2023
Bahreïn	Banque centrale (CBB)	2006
Émirats arabes unis	Banque Centrale (CBUAE)	2020*
Iran	Bimeh Markazi Iran	1971
Irak	Iraqi Insurance Diwan	2005
Jordanie	Central Bank of Jordan (CBJ)	2016*
Koweït	Insurance Regulatory Unit (IRU)	2019
Liban	La Commission de Contrôle des Assurances (ICC)	1968
Oman	Autorité des Services Financiers (FSA)	2024
Qatar	Banque Centrale de Qatar (QCB)	2012*
Syrie	Autorité syrienne de surveillance des assurances (SISC)	2004
Yémen	Ministère des Finances	1992*

* Date d'attribution de la mission de contrôle des assurances à l'organisme



Le contrôle exercé par des entités autonomes décentralisées: le cas des Etats-Unis

Les États-Unis se caractérisent par une décentralisation des pouvoirs. L'Etat fédéral étant réduit à un rôle de coordinateur, le contrôle du secteur de l'assurance est principalement assuré au niveau des États fédérés, chacun disposant de son propre organisme de supervision, souvent appelé «Insurance Department», «Division of Insurance» ou «Office of Insurance».

Jusqu'à mai 2025, on dénombrait 56 autorités de contrôle autonomes, chacune dirigée par un «commissioner» nommé par le gouverneur de l'Etat fédéré ou élu.

Ces autorités de régulation relèvent du pouvoir exécutif local, dont l'intitulé varie selon les États : Office of the Governor, Department of Commerce, Financial Service Commission, etc.

Les lois et règlements édictés par chaque organisme de contrôle constituent la base juridique du droit des assurances dans l'État concerné. Ainsi, chaque État fédéré exerce une maîtrise totale sur la réglementation et la supervision du secteur des assurances dans sa juridiction.



Crédit photo : sergeitokmakov/pixabay

Le contrôle exercé par des autorités administratives indépendantes

La réglementation et le contrôle du secteur peuvent être également assurés par d'autres acteurs du marché de l'assurance, bien qu'ils n'aient pas de pouvoir direct. Les associations et les fédérations d'assurance peuvent exercer une influence régulatoire, se manifestant par une participation active aux débats et aux processus d'élaboration des lois.

Certaines missions de contrôle peuvent être partiellement confiées à des organismes professionnels ou mutualistes. C'est le cas par exemple de la gestion de la carte verte automobile en Europe, de la carte orange automobile dans les pays arabes et de la carte brune dans les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).



Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)



Société Sénégalaise de Réassurances

Le pari de l'Efficacité

39, Avenue Georges Pompidou, BP: 386 Dakar - SENEGAL
Tél.: (+221) 33 822 80 89 / Fax: (+221) 33 821 56 52
Email: senre@senre.sn / Site web : www.senre.sn



Exemples de cas concrets de sanctions

AXA : la garantie pertes d'exploitation sans dommages matériels

En 2020, AXA France a été condamnée à verser des indemnités aux restaurateurs et hôteliers, après avoir initialement refusé de couvrir leurs pertes d'exploitation liées aux fermetures administratives imposées pendant la crise du Covid-19.

Au final, l'assureur s'est engagé à verser 300 millions EUR (337,861 millions USD) aux assurés. Une provision de 1,8 milliard EUR (2 milliards USD) a également été constituée pour anticiper d'autres réclamations similaires.

Le conflit a été tranché par les tribunaux. Toutefois, l'entité française de supervision des assurances c'est-à-dire l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a eu une influence majeure sur le secteur. Elle a limité aux assureurs les possibilités de rejet en masse des réclamations. Son rôle a été préventif et incitatif. Elle a entre autres :

- rappelé les assureurs à leur devoir de transparence sur les garanties contractuelles, notamment en période de crise,
- encouragé les assureurs à trouver des solutions négociées, même si AXA a d'abord opté pour une défense juridique.

Indemnisation des pertes d'exploitation au Royaume-Uni

En 2021, la Cour suprême britannique a rendu un arrêt obligeant les assureurs à indemniser environ 370 000 entreprises pour les pertes d'exploitation subies lors des confinements liés à la pandémie du Covid-19. Les indemnisations pour le premier confinement ont été estimées à 1,2 milliard USD.

Cette décision faisait suite à une action en justice engagée par la Financial Conduct Authority (FCA). Cette action avec son impact majeur sur le secteur de l'assurance britannique a servi de référence pour d'autres pays où des litiges similaires étaient en cours.

Chine : alliance illicite pour fixer les commissions sur les primes d'assurance

En 2014, la National Development and Reform Commission (NDRC), l'agence antitrust chinoise, a infligé des amendes d'un total de 18 millions USD à 23 compagnies d'assurance et à la Zhejiang Insurance Association. Les investigations visaient au départ 32 compagnies.

Les sociétés sanctionnées étaient accusées d'avoir formé une alliance illicite pour fixer les commissions sur les primes. La Zhejiang Insurance Association ayant organisé ces ententes a aussi été condamnée à 81 000 USD, amende maximale pour une association.

Bien que la China Insurance Regulatory Commission (CIRC) ait été l'autorité de contrôle et de réglementation de l'assurance en Chine à cette époque, son rôle direct était limité par rapport à celui de la National Development and Reform Commission (NDRC), l'agence antitrust chinoise. Cette dernière avait procédé à l'enquête et à la détection des infractions, à l'application de la loi anti-monopole, à l'imposition des amendes et à la publication des décisions. La NDRC était l'organe d'exécution de la loi antitrust.

La CIRC était l'autorité de surveillance sectorielle de l'époque qui s'assurait que les compagnies d'assurance respectent les règles de l'industrie. Elle pouvait prendre des mesures réglementaires complémentaires si nécessaire, mais n'était pas l'autorité en charge de l'aspect purement antitrust de l'affaire.



Etats-Unis : la chute de AIG

Troisième assureur mondial lorsque la crise financière de 2008 éclate, American Insurance Group (AIG) se retrouve rapidement au bord de la faillite, pour cause de surexposition de son portefeuille aux produits dérivés. Au cours des neuf mois qui précèdent la crise, l'assureur américain cumule 18 milliards USD de pertes (certaines estimations d'après crise dépassent les 100 milliards USD).

Dans cette affaire, le rôle de l'autorité de contrôle des assurances de l'Etat de New York (à l'époque, principalement le New York State Insurance Department, aujourd'hui intégré dans le New York State Department of Financial Services) a été crucial mais controversé.

La supervision réglementaire était insuffisante à cause d'un vide réglementaire. Les activités assurance de la holding, considérées comme solides, ont détourné l'attention des activités non réglementées et responsables des « Credit Default Swaps » (CDS). Les régulateurs des assurances ont ainsi concentré le contrôle sur les réserves et la solvabilité des filiales d'assurance traditionnelle, sans surveiller les risques systémiques posés par les produits dérivés. Ces derniers étaient considérés comme hors du champ de supervision de l'autorité de contrôle des assurances.

Cette situation a entraîné des manquements dans la détection des risques qui pèsent sur le groupe. Contrairement aux banques supervisées par la Réserve Fédérale des États-Unis (Fed) ou la Securities and Exchange Commission (SEC), les activités hors assurance d'AIG ont échappé à une régulation fédérale claire. Le New York State Insurance Department, n'ayant pas identifié à temps l'exposition massive d'AIG aux CDS, l'effondrement du marché immobilier a conduit à des pertes de plusieurs dizaines de milliards de dollars.



Crédit photo : Marc Bryan-Brown

En pleine crise, les régulateurs réalisent que l'effondrement de AIG aurait des répercussions catastrophiques sur le système financier mondial, du fait des CDS vendus à des grandes banques. Le Trésor américain et la Fed interviennent alors en injectant 182 milliards USD dans l'entreprise. Les régulateurs des assurances n'ont pas joué un rôle central dans cette décision car le problème venait des activités non assurantielles.

Les réformes post-crise

L'autorité de contrôle des assurances a sous-estimé les risques systémiques liés aux activités non assurantielles d'AIG. Son rôle était limité par le cadre réglementaire de l'époque, qui séparait strictement la supervision des assurances de celle des marchés financiers. La crise a révélé la nécessité d'une meilleure coordination entre régulateurs pour les groupes financiers hybrides comme AIG.

Après 2008, les régulateurs ont renforcé la supervision des activités non traditionnelles des assureurs. L'adoption de la loi Dodd-Frank Act de 2010 a permis de placer les grandes compagnies comme AIG sous la surveillance de la Réserve Fédérale des États-Unis (Fed). Cette loi ne régule pas directement l'assurance de la même manière que la banque, mais elle introduit des mécanismes de surveillance et des réglementations qui peuvent inclure les assureurs les plus importants. Ainsi, cette loi a entraîné :

- la création du **Financial Stability Oversight Council (FSOC)**. Ce conseil peut désigner certains assureurs comme « institutions financières d'importance systémique » (SIFI). Ces assureurs sont alors soumis à une surveillance accrue de la Réserve fédérale et à des exigences de capital plus strictes pour éviter qu'une éventuelle faillite ne déstabilise l'économie,
- le renforcement de la régulation des produits dérivés (comme les swaps), que de nombreux assureurs utilisent pour gérer leurs risques,
- la mise en place du **Consumer Financial Protection Bureau (CFPB)** dont les règles de protection des consommateurs peuvent toucher certains produits d'assurance, notamment ceux liés au crédit,
- la création de l'**Office of Financial Research (OFR)** dont le rôle est de collecter et d'analyser les données pour identifier les menaces à la stabilité financière, ce qui peut inclure des informations provenant du secteur de l'assurance.

Après la crise de 2008, la National Association of Insurance Commissioners (NAIC) a également durci les règles sur les réserves de capital pour les assureurs.

En 2013, AIG a été désigné comme SIFI. En 2017 et après restructuration du mastodonte américain, AIG ne bénéficie plus du statut de SIFI.



Arabie Saoudite

La Saudi Arabian Monetary Authority (SAMA), remplacée en novembre 2023 par la Insurance Authority (IA), a imposé des sanctions à plusieurs compagnies d'assurance pour non-respect des réglementations :

- **Suspension des activités** : En 2017, SAMA a interdit à trois compagnies d'assurance – Arabian Shield Cooperative Insurance, Saudi-Indian Company for Cooperative Insurance (Wafa Insurance) et Malath Cooperative Insurance and Reinsurance – d'émettre ou de renouveler des polices d'assurance automobile, en raison de violations des règles tarifaires et de traitement des sinistres,
- **Amendes** : Le conseil de l'assurance maladie a infligé 14 amendes totalisant 2 719 100 SAR (724 000 USD) à des compagnies d'assurance santé pour non-conformité aux lois et réglementations.
- **Suspension de la cotation en bourse** : La Capital Market Authority (CMA) a suspendu la cotation des actions de Weqaya Takaful Insurance and Reinsurance Company en 2014 en raison de pertes importantes et de violations des réglementations financières.

Émirats arabes unis

La Banque centrale des Émirats arabes unis (CBUAE) a pris des mesures contre des compagnies d'assurance pour non-respect des réglementations.

- **Retrait de licence** : En 2024, la CBUAE a révoqué la licence de Galaxy Insurance Brokers pour non-conformité aux réglementations en matière de protection des données.

Koweït

- **Révocation de licences** : En 2023, l'Insurance Regulatory Unit (IRU) a suspendu la cotation des actions de plusieurs assureurs locaux jusqu'à la publication de leurs résultats financiers trimestriels, conformément aux normes IFRS 17 et 9.
- **Réformes réglementaires** : Suite à l'introduction de nouvelles réglementations en 2021, environ 40 à 50% des assureurs locaux n'ont pas satisfait aux exigences ou n'ont pas demandé de nouvelle licence, entraînant une réduction du nombre d'assureurs sur le marché.



Atlas Reinsurance Consultants
Courtier en réassurance

www.group-atlas.com/arc



Afrique du Sud

- Old Mutual Life Assurance Company Limited

En 2020, la société se voit infliger une amende de 15,9 millions ZAR (1 million USD) pour non-conformité aux obligations de diligence raisonnable des clients notamment, l'absence de vérification des relations clients.

- Safrican Insurance Company Limited

Des sanctions administratives pour non conformité aux dispositions de la FIC Act ont été imposées à la société suite à une inspection réalisée en 2020.

Motif de la sanction : non-respect des obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

- Centriq Life Company

La société a subi une sanction administrative suite à la soumission tardive du rapport du 4^{ème} trimestre 2022. Motif : non-respect des délais réglementaires.

Nigéria, sanction imposée par Naicom à Alliance Insurance Plc

Le 30 octobre 2024, la National Insurance Commission (NAICOM) a révoqué le conseil d'administration et la direction générale de la société, citant une insolvabilité prolongée et une incapacité à honorer les engagements envers les rentiers et les assurés. Cette décision fait suite à une surveillance approfondie de la situation financière de la gouvernance et des pratiques opérationnelles de l'entreprise.

Kenya

L'autorité de régulation des assurances du Kenya, la Kenya Insurance Regulatory Authority (IRA) a imposé des amendes record à plusieurs assureurs pour des infractions telles que :

- **Retard dans le paiement des sinistres.** Par exemple, Invesco Assurance a été condamnée à une amende de 7,9 millions de KES (50 000 USD) pour des retards de paiements de sinistres.
- **Non soumission des états financiers.** Des entreprises comme Trident Insurance et Xplico Insurance ont été sanctionnées pour ne pas avoir soumis leurs rapports financiers dans les délais.
- **Déficit de capitalisation.** En 2023, 17 assureurs et 15 courtiers ont été condamnés à une amende totale de 31,7 millions de KES (200 600 USD) pour ne pas avoir respecté les exigences de capitalisation minimales.



Atlas e-learning

Atlas Technology Solutions

www.atlas-ats.com



ATLAS INSURANCE PLACE

N°1 du e-learning assurance et réassurance
dans la zone MENA et Afrique

- ✓ Formation théorique et pratique
- ✓ Dispositif souple et modulaire
- ✓ Parcours pédagogiques standardisés ou personnalisés
- ✓ Système de validation de l'apprentissage (quiz et évaluations)
- ✓ Interface adaptée à différents supports ; ordinateurs, tablette,...
- ✓ Suivi personnalisé des apprenants et reporting régulier



Découvrez notre catalogue 2024

244 Compétences
62 Cours
15 Cursus

www.atinplace.com

Tél : (+216) 71 89 36 80 / Fax : (+216) 71 89 36 82
Email : elearning@group-atlas.com



[Cliquez ici pour plus de news Afrique](#)

Lauréats de la 10^{ème} édition des African Insurance Awards

Africa Re a organisé le 26 mai 2025 à Addis-Abeba, Ethiopie, la cérémonie de remise des African Insurance Awards.

Pour cette 10^{ème} édition, quatre catégories de prix ont été attribuées :

- Compagnie d'assurance de l'année : Mayfair Insurance (Kenya)
- Directeur général de l'année : Ashok Shah, CEO d'APA Apollo Group (Kenya)
- Innovation de l'année : Discovery Insure (Afrique du Sud)
- Assurtech de l'année : Safaricom Insurance Agency Limited (Kenya)

Chaque lauréat a reçu un prix de 25 000 USD.

La cérémonie a été également l'occasion de présenter les dix meilleurs candidats de la 6^{ème} session du programme des jeunes professionnels de l'assurance (YIPP), initié par Africa Re depuis 2018.

Hollard International finalise l'acquisition des activités d'assurance d'Absa au Mozambique et au Botswana

Hollard International, filiale internationale du groupe sud-africain Hollard Insurance, finalise l'acquisition des activités d'Absa Group au Mozambique et au Botswana.

Selon les termes de la transaction, Hollard Moçambique Seguros acquiert 100% du capital de Global Alliance Seguros. Pour sa part, Hollard Life Botswana prend le contrôle d'Absa Life Botswana. Ces deux opérations font suite à un accord signé en juillet 2024 portant sur l'acquisition par Hollard International des activités d'assurance d'Absa au Mozambique, au Botswana et en Zambie.

Afrique du Sud

Edition 2025 de la conférence sur la prévention de la fraude à l'assurance

La conférence sur la prévention de la fraude à l'assurance se tiendra les 10 et 11 juillet 2025 au Birchwood Hotel and OR Tambo, Johannesburg, Afrique du Sud.

Figurent parmi les points qui seront abordés lors de la rencontre, les branches les plus vulnérables à la fraude à l'assurance, les actions des acteurs du secteur pour la lutte contre ce fléau, l'utilité et l'efficacité de l'intelligence artificielle dans la prévention et la détection de la fraude.

L'événement est organisé par le centre de formation sud-africain Bussynet Advanced Trading.

Email de contact : info@bussynet.co.za.

Cameroun

SUNU Assurances Vie Cameroun entre dans le capital d'Advans Cameroun

SUNU Assurances Vie Cameroun acquiert 24,88% du capital de la société de microfinance Advans Cameroun.

La transaction, dont le montant n'a pas été dévoilé, a été approuvée par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Advans SA SICAR, holding du groupe panafricain Advans, reste l'actionnaire majoritaire de la filiale camerounaise.

Cette opération s'inscrit dans la continuité d'un partenariat stratégique conclu en décembre 2021 entre les deux entreprises. Selon les termes de l'accord, SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire avait acquis une participation de 10% d'Advans Côte d'Ivoire. A travers cette alliance, l'assureur a développé des produits obsèques et hospitalisation destinés aux clients ivoiriens d'Advans.

Les groupes SUNU et Advans étudient actuellement la possibilité de rapprochement en République Démocratique du Congo (RDC).

Egypte

AM Best : perspectives stables pour Suez Canal Insurance

AM Best confirme la note de solidité financière «B-» (passable) et de crédit à long terme «bb-» de Suez Canal Insurance (SCI). L'agence relève la note à l'échelle nationale de «aa.EG» à «aa+.EG» de l'assureur égyptien.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/article/am-best-perspectives-stables-pour-suez-canal-insurance>





[Cliquez ici pour plus de news Afrique](#)

Kenya

Zep-Re Academy : webinaire sur la gestion des sinistres d'assurance et de réassurance

Zep-Re Academy organise du 24 au 26 juin 2025 un webinaire sur le thème : « La gestion des sinistres d'assurance et de réassurance ».

La formation en ligne de trois jours est destinée aux dirigeants et gestionnaires, aux comptables en réassurance, aux souscripteurs et experts en risques travaillant auprès de société d'assurance, de réassurance ou de courtage avec, au moins 3 ans d'expérience dans les départements des sinistres, de la comptabilité ou de la souscription.

Les modalités d'inscriptions sont disponibles sur le compte LinkedIn de Zep-Re Academy.

Nigéria

AXA Mansard : résultats au 31 mars 2025

AXA Mansard enregistre, au premier trimestre 2025, un revenu d'assurance de 40,3 milliards NGN (26,2 millions USD), en progression de 26,7% sur un an.

Le résultat net passe de 12,9 milliards NGN (9,2 millions USD) au 31 mars 2024, à 6,2 milliards NGN (4 millions USD) douze mois plus tard, soit une baisse de 52%.

Au cours de la période considérée, les fonds propres de la société s'établissent à 60,8 milliards NGN (39,5 millions USD).

RD Congo

Des inondations font plus de 100 morts en RDC

Dans la nuit du 8 au 9 mai 2025, des pluies violentes se sont abattues sur le village de Kasaba, dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), provoquant des inondations meurtrières.

Les habitants ont été surpris en plein sommeil par les fortes précipitations qui ont fait déborder une rivière dont les eaux ont emporté tout sur leur passage. Plus de 100 habitations ont été détruites.

Le bilan humain fait état d'au moins 104 décès et 28 blessés. La majorité des victimes sont des enfants et des personnes du troisième âge.

Une catastrophe similaire s'est produite quelques semaines plus tôt à Kinshasa où 30 personnes ont perdu la vie.

Rwanda

Projet de fusion entre BK General Insurance et Sonarwa

Bank of Kigali Group (BK Group) prévoit de fusionner sa filiale BK General Insurance avec Sonarwa

General Insurance et Sonarwa Life Assurance, sociétés détenues par le conseil de la sécurité sociale du Rwanda (RSSB).

Cette opération a été approuvée par le conseil d'administration de BK Group.

La fusion entre les trois assureurs rwandais donnera naissance à un groupe d'assurance combiné proposant des produits d'assurance vie et non vie aux particuliers et aux entreprises.

La transaction reste soumise à l'approbation des actionnaires et des autorités compétentes ainsi qu'à la signature d'un accord définitif entre les parties concernées.

Selon Uzziel Ndagijimana, CEO de BK Group, cette opération devrait permettre à la banque de faire son entrée sur le marché de l'assurance vie.

Zambie

Zambia Re : résultats 2024

Zambia Re clôture l'exercice 2024 avec un revenu de réassurance de 140,34 millions ZMW (5 millions USD), en hausse de 56% sur un an.

La ventilation de ce revenu est de 137,645 millions ZMW (4,9 millions USD) pour la branche non vie et de 2,695 millions ZMW (100 000 USD) pour l'activité vie.

Le résultat des services de réassurance progresse de 93,5%, passant de 45,158 millions ZMW (1,7 million USD) en 2023 à 87,387 millions ZMW (3,1 millions USD) douze mois plus tard.

Le bénéfice net atteint 28,463 millions ZMW (1,02 million USD) contre 15,514 millions ZMW (601 030 USD) à fin 2023, soit une croissance de 83,5%.

Au cours de la période considérée, le total des actifs et les capitaux propres de la société se chiffrent respectivement à 209,804 millions ZMW (7,5 millions USD) et 135,454 millions ZMW (4,9 millions USD).





[Cliquez ici pour plus de news Asie](#)

Inde

Munich Re : S. Singupalli, promue à la tête des traités dommages aux biens en Inde

Surendra Singupalli est promue responsable des souscriptions traités dommages aux biens de Munich Re pour l'Inde.

S. Singupalli est diplômée de l'Institut national de technologie de Silchar (Inde) et de l'Université de Pavie (Italie). Elle intègre le groupe allemand en 2016, où elle occupe des postes liés à la souscription des traités à Singapour.

Avant Munich Re, S. Singupalli a travaillé pendant sept années au sein de Swiss Re en Inde et à Singapour.

Japon

Marché non vie japonais : AM Best conserve des perspectives stables

AM Best maintient des perspectives stables pour le marché japonais de l'assurance non vie. Cette appréciation reflète l'amélioration de la rentabilité du secteur, principalement celle de la branche incendie.

L'agence de notation justifie également sa décision par le renforcement de la surveillance réglementaire. Au cours des 18 derniers mois, l'agence japonaise des services financiers (FSA) a imposé aux assureurs non vie des exigences de gouvernance plus strictes, dont une meilleure surveillance des réseaux d'agences. Les nouvelles réformes devraient améliorer la transparence opérationnelle et la rentabilité à long terme du marché.

Les sociétés d'assurance, notamment celles disposant d'importants portefeuilles obligataires, ont profité d'un environnement favorable de taux d'intérêt. Selon AM Best, cette tendance devrait se poursuivre au cours des 12 prochains mois et contribuerait positivement aux revenus d'investissement des assureurs dommages.

Prévisions 2025-2033 du marché japonais des assurances

Selon le cabinet d'études indien Astute Analytica, le chiffre d'affaires du marché japonais des assurances devrait atteindre 496,76 milliards USD en 2033 contre 337,87 milliards USD en 2025. Le taux de croissance annuel moyen sur la période de prévision 2025-2033 s'élève à 4,83%. Le volume des primes est estimé à 324,77 milliards USD pour l'exercice 2024.

Le vieillissement de la population accroît la demande de produits d'assurance santé, rentes et soins de longue durée. Figurent parmi les autres facteurs clés pour la croissance du secteur, les initiatives de numérisation des assureurs, les réformes réglementaires favorisant la solvabilité et le développement de produits axés sur les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). L'industrie japonaise de l'assurance reste toutefois confrontée à plusieurs défis dont la persistance d'un environnement de taux d'intérêt faibles et l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles.

Séisme de Noto : coût pour les assureurs japonais

Selon l'association des assureurs non vie japonais (GIAJ), les sociétés d'assurance locales ont réglé, au 31 mars 2025, 126 698 demandes d'indemnisation liées au séisme du 1er janvier 2024 dans la péninsule de Noto. Le coût du sinistre s'élève à 104,8 milliards JPY (700 millions USD).

La GIAJ a également publié les nombres et les montants des indemnisations versées au 31 mars 2025 pour les dommages causés par d'autres catastrophes naturelles survenues au Japon en 2024.

Les assureurs ont déboursé 136 milliards JPY (907,6 millions USD), soit 149 612 réclamations liées aux pertes engendrées par les chutes de grêle qui ont frappé la préfecture de Hyogo le 16 avril 2024.

Le typhon ShanShan, qui a touché le pays du 28 août au 1er septembre 2024, a généré 77 469 dossiers sinistres pour un montant de 54,9 milliards JPY (366,4 millions USD).

Vietnam

AM Best confirme la notation de VINARE

AM Best confirme la note de solidité financière «B++» (bonne) et de crédit à long terme «bbb+» (bonne) de Vietnam National Reinsurance Corporation (VINARE). L'agence confirme également la note à l'échelle nationale «aaa.VN» (exceptionnelle) du réassureur vietnamien. Les perspectives sont stables.

La notation reflète la solidité du bilan de VINARE, ses fortes performances opérationnelles, son profil commercial neutre et sa gestion appropriée des risques d'entreprise.

Au cours de la période 2020-2024, le ratio combiné moyen et le retour sur fonds propres moyen (ROE) se situent respectivement à 96,8% et 10,6%.

[Cliquez ici pour plus de news Maghreb](#)

Algérie

Partenariat entre l'UAR, l'EHEA et l'Institut de Formation Bancaire

L'Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance (UAR) signe deux conventions cadres avec l'Ecole des Hautes Etudes d'Assurance (EHEA) et l'Institut de Formation Bancaire.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/algerie/partenariat-entre-l-u-ar-l-ehea-et-l-institut-de-formation-bancaire>

Alger accueille la 3^{ème} conférence des actuaires arabes

La 3^{ème} conférence des actuaires arabes se tiendra du 8 au 10 juillet 2025 à l'hôtel El Aurassi à Alger, Algérie sur le thème : « Vers des sociétés résilientes ».

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/algerie/alger-accueille-la-3eme-conference-des-actuares-arabes>

Des inondations font cinq décès en Algérie

Le 15 mai 2025, des pluies torrentielles se sont abattues sur plusieurs régions algériennes provoquant des inondations meurtrières.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/algerie/des-inondations-font-cinq-deces-en-algerie>

Maroc

ACAPS : appel à candidature pour le programme « BimaLab Africa 2025 »

Pour la troisième année consécutive, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) lance, en partenariat avec FSD Africa, un appel à candidature pour le programme d'accélération « BimaLab Africa ».

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/maroc/acaps-appel-a-candidature-pour-le-programme-bimalab-africa-2025>

Courtage : partenariat entre Alpha Assurances et EPGA

Dans un communiqué commun, les courtiers marocains Alpha Assurances et EPGA ont annoncé leur intention de former une alliance stratégique.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/article/courtage-partenariat-entre-alpha-assurances-et-epga>

Wafa Assurance remporte le label Responsabilité Sociétale des Entreprises

Wafa Assurance obtient le label Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cette récompense lui a été attribuée par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

La société d'assurance est primée pour sa stratégie RSE qui vise à adopter des pratiques responsables, durables et éthiques.

Tunisie

Assurances BIAT : résultats 2024

Assurances BIAT réalise, au 31 décembre 2024, un chiffre d'affaires de 279,5 millions TND (87,5 millions USD), en hausse de 14,8% par rapport aux 243,6 millions TND (79,3 millions USD) comptabilisés à fin 2023.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/tunisie/assurances-biat-resultats-2024>

BH Assurance : résultats trimestriels 2025

BH Assurance publie ses indicateurs d'activité pour le premier trimestre 2025.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/tunisie/bh-assurance-resultats-trimestriels-2025>

Le secteur agricole tunisien touché par les fortes intempéries

Depuis plus de deux jours, plusieurs régions de la Tunisie font face à de fortes intempéries, marquées par d'importantes précipitations, des vents violents et des chutes de grêle.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/article/le-secteur-agricole-tunisien-touche-par-les-fortes-intemperies>

Partenariat entre Assurances Maghreb et My Easy Transfer

Assurances Maghreb signe un accord de partenariat avec My Easy Transfer, fintech franco-tunisienne spécialisée dans les services de paiement en ligne pour la diaspora africaine en Europe.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/tunisie/partenariat-entre-assurances-maghreb-et-my-easy-transfer>



MOYEN ORIENT

[Cliquez ici pour plus de news Moyen-Orient](#)

Zone CCG : résultats au premier trimestre 2025 des assureurs cotés

Selon un rapport du cabinet Insurance Monitor, le revenu d'assurance des 76 assureurs cotés en bourse dans la zone CCG (Conseil de Coopération du Golfe) atteint 9,525 milliards USD au 31 mars 2025, en hausse de 7% sur un an.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/regions-geographiques/moyen-orient/zone-ccg-resultats-au-premier-trimestre-2025-des-assureurs-cotes>

Arabie Saoudite

Bupa Arabia : résultats au 31/03/2025

Au premier trimestre 2025, Bupa Arabia for Cooperative Insurance enregistre une légère croissance de 0,8% de son revenu d'assurance qui atteint 4,41 milliards SAR (1,2 milliard USD).

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/arabie-saoudite/bupa-arabia-resultats-au-31-03-2025>

Mutakamela Insurance : résultats trimestriels 2025

Mutakamela Insurance, anciennement connu sous le nom d'Allianz Saudi Fransi Cooperative Insurance publie ses principaux indicateurs d'activité pour le premier trimestre 2025.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/article/mutakamela-insurance-resultats-trimestriels-2025>

Retrait d'agréments de 28 agents et courtiers d'assurance en Arabie Saoudite

L'autorité saoudienne des assurances (IA) a retiré la licence d'exploitation de 28 sociétés de courtage et agences d'assurance opérant sur le territoire.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/arabie-saoudite/retrait-d-agrements-de-28-agents-et-courtiers-d-assurance-en-arabie-saoudite>

Saudi Re : hausse des résultats du premier trimestre 2025

Saudi Re clôture les trois premiers mois de 2025 avec un revenu d'assurance de 323,4 millions SAR (86,2 millions USD), en hausse de 56,3% sur un an.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/arabie-saoudite/saudi-re-hausse-des-resultats-du-premier-trimestre-2025>

Tawuniya : résultats au 31 mars 2025

Company for Cooperative Insurance (Tawuniya) enregistre une hausse de 16,8% de son revenu d'assurance trimestriel.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/article/tawuniya-resultats-au-31-mars-2025>

Emirats arabes unis

Abu Dhabi : Création d'une plateforme de réassurance basée sur l'IA

International Holding Company (IHC), société d'investissement émiratie, annonce son projet de création d'une plateforme de réassurance basée sur l'intelligence artificielle (IA).

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/emirats-arabes-unis/abu-dhabi-creation-plateforme-reassurance-ia>

ADNIC : résultats au 31/03/2025

Abu Dhabi National Insurance Company (ADNIC) enregistre une hausse de 25% de son revenu d'assurance trimestriel.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/emirats-arabes-unis/adnic-resultats-au-31-03-2025>

AM Best confirme la notation de Dubai Insurance Company

AM Best confirme la note de solidité financière «A» (Excellente) et de crédit à long terme «a» (Excellente) de Dubai Insurance Company (DIN). Les perspectives restent stables.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/emirats-arabes-unis/am-best-confirme-la-notation-de-dubai-insurance-company-0>

20^{ème} forum annuel de l'assurance du Golfe

La Gulf Insurance Federation (GIF) organise le 20^{ème} forum annuel de l'assurance du Golfe.

L'événement se tiendra les 28 et 29 octobre 2025 à l'hôtel Millennium Plaza Downtown, Dubaï, Emirats arabes unis.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/article/20eme-forum-annuel-de-l-assurance-du-golfe>

Liban

Partenariat entre Arabia Insurance Company et eData

Arabia Insurance Company a conclu un partenariat stratégique avec eData, fournisseur émirati de services basés sur l'intelligence artificielle (IA) et le Big Data pour les sociétés d'assurance de la région MENA.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/liban/partenariat-entre-arabia-insurance-company-et-edata>

MOYEN ORIENT

[Cliquez ici pour plus de news Moyen-Orient](#)

Koweït

Gulf Insurance Group : résultats trimestriels 2025

Gulf Insurance Group (GIG) enregistre, au 31 mars 2025, un revenu d'assurance de 177,8 millions KWD (576,7 millions USD), en baisse de 16,4% par rapport aux 212,7 millions KWD (689,8 millions USD) comptabilisés un an plus tôt.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/koweit/gulf-insurance-group-resultats-trimestriels-2025>

Kuwait Re : résultats au 31/03/2025

Kuwait Re enregistre, au premier trimestre 2025, une hausse de 20% des primes émises brutes qui atteignent 157,61 millions USD.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/koweit/kuwait-re-resultats-au-31-03-2025>

Oman

Fitch Ratings : perspectives positives pour Oman Re

Fitch Ratings confirme la note de solidité financière « BBB- » d'Oman Re. Les perspectives de la société passent de stables à positives.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/article/fitch-ratings-perspectives-positives-pour-oman-re>

Qatar

« Coins », nouveau programme de fidélité de QIC

Qatar Insurance Company dévoile son nouveau programme de fidélité «Coins», destiné à récompenser ses assurés.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/qatar/coins-nouveau-programme-de-fidelite-de-qic>

QIC : résultats au premier trimestre 2025

Qatar Insurance Group (QIC) clôture les trois premiers mois de 2025 avec une hausse de 6% de son bénéfice net qui atteint 205 millions QAR (56,2 millions USD).

Le montant des investissements et autres revenus s'élève à 229 millions QAR (62,8 millions USD), en baisse de 6,5% par rapport à la même période de 2024.

Cliquez pour lire la suite : <https://www.atlas-mag.net/category/pays/qatar/qic-resultats-au-premier-trimestre-2025>



Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances



- Souscription à toutes les classes
- Rétrocessions et des échanges avec des clients en Afrique, Moyen-Orient, Asie et Amérique latine
- Assistance technique aux cédantes

SIÈGE SOCIAL

Cité OUA - Immeuble CICA-RE
07 BP 12410 Lomé - N'yéko TOGO
Tél : +228 22 23 62 62 - 65 - 69
Fax : +228 22 61 35 94 - 95
E-mail : cica-re@cica-re.com

www.cica-re.com

Un réassureur qui rassure

SOCIÉTÉ AU CAPITAL 60.000.000.000 DE FCFA

BUREAU RÉGIONAL AFRIQUE CENTRALE

Immeuble CICA-RE, 1797 Avenue SOPPO PRISO,
BP : 1176 Douala Bonapriso CAMEROUN,
Tél : +237 233 42 34 37 Fax : +237 233 42 34 23
E-mail : cicaredouala@cica-re.com

BUREAU RÉGIONAL AFRIQUE DE L'OUEST

C-22 Rue Goyavier Immeuble MACI 2000
dernière Collège MERMOZ Cocody,
08 BP : 1400 Abidjan 08 Côte d'Ivoire,
Tél : +225 27 22 48 27 30 - 31,
Fax : +225 27 22 44 36 50
E-mail : cicareabidjan@cica-re.com

BUREAU DE CONTACT NAIROBI

7th Floor, wing D, suite D2 Galana Plaza,
Galana Road - Kilimani,
Po Box : 45412, 00100 Nairobi - Kenya,
Tél : +254 718 591 997 - 733 366 832
E-mail : cicarenairobi@cica-re.com

SUCCURSALE DE TUNIS

Avenue de la bourse, les berges du lac 2,
Immeuble SNC Lavalin, Bloc B 1er Etage
1053, Tunis, Tunisie
Tél : office : +216 70 316 429,
E-mail : cicaretunis@cica-re.com

[Cliquez ici pour plus de news Monde](#)

Canada

Arundo Re célèbre le 25^{ème} anniversaire de sa succursale canadienne

Arundo Canadian Branch, succursale du réassureur français Arundo Re, souffle sa 25^{ème} bougie.

A cette occasion, une cérémonie de célébration sera organisée le 16 septembre 2025 à Toronto, Canada.

Anciennement connue sous le nom de CCR Re, Arundo Re a changé de dénomination en janvier 2025.

Allemagne

Allianz : résultats trimestriels 2025

Allianz clôture les trois premiers mois de l'exercice en cours avec un chiffre d'affaires de 54 milliards EUR (58,5 milliards USD), en hausse de 11,6% sur un an.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/Allemagne/allianz-resultats-trimestriels-2025>

Deutsche Rück Group : résultats 2024

Deutsche Rück, groupe de réassurance allemand, clôture l'exercice 2024 avec un chiffre d'affaires de 2,1 milliards EUR (2,2 milliards USD), en hausse de 18,3% sur un an.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/Allemagne/deutsche-rueck-group-resultats-2024>

Hannover Re : résultats du premier trimestre 2025

Hannover Re enregistre, au 31 mars 2025, un revenu brut de réassurance de 7 milliards EUR (7,6 milliards USD), en hausse de 4,5% sur douze mois.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/article/hannover-re-resultats-du-premier-trimestre-2025>

Munich Re : résultats au premier trimestre 2025

Au 31 mars 2025, Munich Re affiche un bénéfice net de 1,094 milliard EUR (1,2 milliard USD), en baisse de 48,3% sur un an.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/article/munich-re-resultats-au-premier-trimestre-2025>

Bermudes

Everest Group : résultats trimestriels 2025

Au 31 mars 2025, Everest Group enregistre un chiffre d'affaires de 4,391 milliards USD, en légère baisse de 0,5% par rapport aux 4,411 milliards USD comptabilisés une année auparavant.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/bermudes/everest-group-resultats-trimestriels-2025>

IGI : résultats au 31 mars 2025

International General Insurance (IGI) clôture les trois premiers mois de 2025 avec un chiffre d'affaires de 206,5 millions USD, en hausse de 13,7% sur un an.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/bermudes/igi-resultats-31-mars-2025>

France

AXA : indicateurs d'activités trimestriels 2025

Au 31 mars 2025, AXA enregistre un chiffre d'affaires de 37 milliards EUR (40,05 milliards USD), en hausse de 9% par rapport à la même période de 2024.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/france/axa-indicateurs-d-activites-trimestriels-2025>

Italie

Generali : résultats au 31 mars 2025

Generali clôture les trois premiers mois de 2025 avec un chiffre d'affaires de 26,541 milliards EUR (28,7 milliards USD), en hausse de 0,6% sur un an.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/article/generali-resultats-au-31-mars-2025>

Suisse

Swiss Re : résultats au 31/03/2025

Swiss Re clôture les trois premiers mois de 2025 avec un revenu d'assurance de 10,4 milliards USD, en baisse de 11% sur un an.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/suisse/swiss-re-resultats-au-31-03-2025>

Turquie

BMS Group acquiert le courtier turc Oria

BMS Group, courtier international indépendant d'assurance et de réassurance, acquiert Oria Sigorta ve Reasürans Brokerliği.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/turquie/bms-group-acquiert-le-courtier-turc-oria>





Maroc 2024

Classement selon le chiffre d'affaires 2024

Chiffres en milliers

Compagnies	Chiffre d'affaires 2024		Chiffre d'affaires 2023		Evolution 2023-2024 ⁽¹⁾	Parts 2024
	En MAD	En USD	En MAD	En USD		
Wafa Assurance	11 747 100	1 138 177	11 163 900	1 109 580	5,22%	19,67%
RMA	8 904 000	862 709	8 489 700	843 791	4,88%	14,91%
Mutuelle Taamine Chaabi	7 722 400	748 223	7 362 500	731 759	4,89%	12,93%
Axa Assurance Maroc	6 816 200	660 422	6 332 000	629 338	7,65%	11,42%
Sanlam Assurance	6 281 600	608 624	6 152 500	611 497	2,10%	10,52%
AtlantaSanad	5 260 000	509 641	5 111 900	508 072	2,90%	8,81%
MCMA	2 687 800	260 421	2 466 700	245 165	8,96%	4,50%
Marocaine Vie	2 166 400	209 902	2 304 300	229 024	-5,98%	3,63%
Allianz Assurance Maroc	1 923 600	186 378	1 523 700	151 441	26,25%	3,22%
MAMDA	1 482 300	143 620	1 452 700	144 384	2,04%	2,48%
CAT	1 352 800	131 073	1 286 000	127 816	5,19%	2,27%
MATU	1 165 900	112 964	1 046 900	104 051	11,37%	1,95%
Maroc Assistance Internationale	588 800	57 049	589 100	58 551	-0,05%	0,99%
Wafa Ima Assistance	428 400	41 508	375 500	37 321	14,09%	0,72%
Africa First Assist	401 700	38 921	406 900	40 442	-1,28%	0,67%
Cover Edge⁽²⁾	220 300	21 345	177 400	17 632	24,18%	0,37%
RMA Assistance	164 600	15 948	151 800	15 087	8,43%	0,28%
Euler Hermes ACMAR	158 300	15 338	157 200	15 624	0,70%	0,26%
Coface Maroc	96 800	9 379	85 000	8 448	13,88%	0,16%
Smaex	47 800	4 631	55 000	5 466	-13,09%	0,08%
Takafulia Assurance	41 700	4 040	31 000	3 081	34,52%	0,07%
Wafa Takaful	22 400	2 170	14 700	1 461	52,38%	0,04%
Taawounyiate Taamine Takafuli	16 000	1 550	9 200	914	73,91%	0,03%
Al Maghribia Takaful	15 000	1 453	11 000	1 093	36,36%	0,02%
Total général	59 711 900	5 785 486	56 756 600	5 641 038	5,21%	100%

⁽¹⁾ Evolution en monnaie locale⁽²⁾ Ex. Axa Assistance Maroc

Taux de change au 31/12/2024 : 1 MAD = 0,09689 USD ; 31/12/2023: 1 MAD = 0,09939 USD



Chiffre d'affaires 2024 par branche vie et non vie

Chiffres en milliers

	Primes vie		Primes non vie		Primes totales	
	En MAD	En USD	En MAD	En USD	En MAD	En USD
Wafa Assurance	6 408 500	620 919	5 338 600	517 257	11 747 100	1 138 176
RMA	4 785 400	463 657	4 118 600	399 051	8 904 000	862 708
Mutuelle Taamine Chaabi	7 722 400	748 223	-	-	7 722 400	748 223
Axa Assurance Maroc	2 468 900	239 212	4 347 300	421 210	6 816 200	660 422
Sanlam Assurance	827 700	80 196	5 454 000	528 448	6 281 700	608 644
AtlantaSanad	1 250 400	121 151	4 009 600	388 490	5 260 000	509 641
MCMA	1 213 200	117 547	1 474 600	142 874	2 687 800	260 421
Marocaine Vie	2 073 400	200 892	93 000	9 011	2 166 400	209 903
Allianz Assurance Maroc	394 000	38 175	1 529 600	148 203	1 923 600	186 378
MAMDA	-	-	1 482 400	143 620	1 482 400	143 620
CAT	-	-	1 352 800	131 073	1 352 800	131 073
MATU	-	-	1 165 900	112 964	1 165 900	112 964
Maroc Assistance Internationale	-	-	588 800	57 049	588 800	57 049
Wafa Ima Assistance	-	-	428 400	41 508	428 400	41 508
Cover Edge⁽¹⁾	-	-	401 700	38 921	401 700	38 921
Axa Assistance Maroc	-	-	220 300	21 345	220 300	21 345
RMA Assistance	-	-	164 600	15 948	164 600	15 948
Euler Hermes ACMAR	-	-	158 300	15 337	158 300	15 337
Coface Maroc	-	-	96 800	9 379	96 800	9 379
Smaex	-	-	47 800	4 631	47 800	4 631
Takafulia Assurance	33 500	3 246	8 100	785	41 600	4 031
Wafa Takaful	21 800	2 112	600	58	22 400	2 170
Taawounyiate Taamine Takafuli	16 000	1 550	-	-	16 000	1 550
Al Maghribia Takaful	13 600	1 318	1 300	126	14 900	1 444
Total non vie	27 228 800	2 638 198	32 483 100	3 147 288	59 711 900	5 785 486

(1) Ex. Axa Assistance Maroc

Taux de change au 31/12/2024 : 1 MAD = 0,09689 USD



Chiffre d'affaires par branche : 2023-2024

Chiffres en milliers

Branches	Chiffre d'affaires 2024		Chiffre d'affaires 2023		Evolution 2023-2024 ⁽¹⁾	Parts 2024
	En MAD	En USD	En MAD	En USD		
Automobile	15 171 900	1 470 005	14 370 500	1 428 284	5,58%	25,41%
Accidents corporels	5 621 600	544 677	5 389 600	535 672	4,30%	9,41%
Accidents du travail ⁽²⁾	2 754 100	266 845	2 557 000	254 140	7,71%	4,61%
Incendie	2 483 300	240 607	2 284 200	227 027	8,72%	4,16%
Assistance, crédit, caution	1 857 700	179 993	1 769 700	175 890	4,97%	3,11%
Transport	814 000	78 868	839 900	83 478	-3,08%	1,36%
Responsabilité civile générale	785 800	76 136	741 500	73 698	5,97%	1,32%
Catastrophes naturelles (GCEC) ⁽³⁾	638 600	61 874	571 700	56 821	11,70%	1,07%
Risques techniques	380 500	36 867	459 200	45 640	-17,14%	0,64%
Autres opérations non vie	1 136 300	110 096	1 096 700	109 001	3,61%	1,90%
Acceptations non vie ⁽⁴⁾	839 300	81 320	765 200	76 053	9,68%	1,41%
Total non vie	32 483 100	3 147 288	30 845 200	3 065 704	5,31%	54,40%
Capitalisation	12 822 800	1 242 401	10 652 600	1 058 762	20,37%	21,47%
Assurances individuelles	9 738 400	943 553	10 518 400	1 045 424	-7,42%	16,31%
Assurances de groupes	3 102 600	300 611	3 483 700	346 245	-10,94%	5,20%
Contrats à capital variable	1 564 700	151 604	1 256 200	124 854	24,56%	2,62%
Acceptations vie	300	29	-	-	-	-
Autres opérations vie	-	-	500	49	-	-
Total vie & capitalisation	27 228 800	2 638 198	25 911 400	2 575 334	5,08%	45,60%
Total général	59 711 900	5 785 486	56 756 600	5 641 038	5,21%	100%

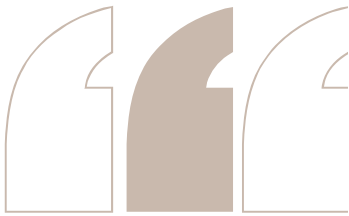
(1) Evolution en monnaie locale (2) Comprennent les maladies professionnelles

(3) Garantie contre les conséquences d'événements catastrophiques (GCEC)

(4) Comprennent les acceptations de la GCEC

Taux de change au 31/12/2024 : 1 MAD = 0,09689 USD ; 31/12/2023: 1 MAD = 0,09939 USD

Source: Fédération Marocaine de l'Assurance



Algérie

Conférence des actuaires arabes

Du 8 au 10 juillet 2025, Hôtel El Aurassi, Alger, Algérie

Mail: events@menamoney.org,

ebrahim@menamoney.org, s.abousamaan@uar.dz

Site web: <https://forums.menamoney.org/product/arab-actuarial-conference-2025/>

Afrique du Sud

Sommet 2025 sur la transformation numérique en assurance

19 et 20 juin 2025, Hôtel Radisson Blu Sandton, Johannesburg, Afrique du Sud

Tél: +27 73 019 4473

Mail: enquiry@seraphnetwork.com

Site web: <https://insurancetransformationafrica.com/>

Libye

8^{ème} édition du Forum International de l'assurance Takaful

25 et 26 juin 2025, Hôtel Corinthia, Tripoli, Libye

Monaco

67^{ème} édition des Rendez-vous de Septembre (RVS)

Du 6 au 10 septembre 2025, Monte Carlo, Monaco

Tél: +377 92 16 60 52

Mail: rvs-registration@rvs-monte-carlo.com

Site web: www.rvs-monte-carlo.com/

Emirats arabes unis

20^{ème} forum annuel de l'assurance du Golfe

28 et 29 octobre 2025, Hôtel Millennium Plaza Downtown, Dubaï, Emirats arabes unis.

Tél: +971 2 677 1444

Mail: info@eia.ae

Site web: <https://gifinsforum.com>

Singapour

21^{ème} conférence internationale de Singapour sur la réassurance

Du 3 au 6 novembre 2025, Sands Expo & Convention Centre, Marina Bay Sands, Singapour

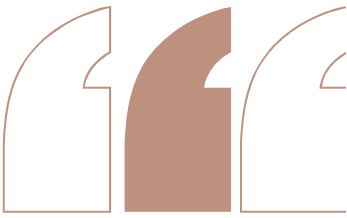
Site web: <https://sg-reinsurers.org.sg>

AUTO	INDIVIDUELLE ACCIDENTS		PENSION
MULTIRISQUE HABITATION	PRÉVOYANCE	PENSION	
ETUDES			

Nos Produits VIE & Non VIE

Suivez-nous également sur

NSIA, le vrai visage de l'assurance et de la banque.



Afrique du Sud

Old Mutual

Jurie Strydom, 49 ans, est promu directeur général (CEO) du groupe panafricain Old Mutual.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/afrique-du-sud/jurie-strydom-nouveau-ceo-d-old-mutual>

Algérie

C&C Insurance Group

Rahim Meziani est nommé Business Development Manager de City & Commercial Insurance Group, fournisseur de solutions d'assurance et de réassurance basé à Londres (Royaume-Uni).

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/algérie/rahim-meziani-nomme-business-development-manager-de-cc-insurance-group>

Arabie Saoudite

Chedid Insurance Brokers Saudi Arabia

Muath AlFraihi est nommé directeur général (CEO) de Chedid Insurance Brokers Saudi Arabia, membre de Chedid Insurance Brokers Network.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/arabie-saoudite/muath-alfraihi-nouveau-ceo-de-chedid-insurance-brokers-saudi-arabia>

Cameroun

Chanas Assurances

Claudine Manga est élue présidente du conseil d'administration de Chanas Assurances, en remplacement de Igor Emmanuel Soya Bissaya.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/article/claude-manga-revient-a-la-presidence-de-chanas-assurances>

Emirats arabes unis

QIC UAE

Prasad Aniyil est nommé directeur général (CEO) de QIC UAE, filiale de Qatar Insurance Company (QIC).

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/emirats-arabes-unis/prasad-aniyil-nouveau-ceo-de-qic-uae>

France

Arundo Re

Guillaume Bergot intègre Arundo Re (ex CCR Re) en qualité de souscripteur non vie (P&C) pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/france/arundo-re-guillaume-bergot-nouveau-souscripteur-pc-pour-la-france-la-belgique-et-le-luxembourg>

Nigéria

Continental Re

Olugbenga Akinlalu est nommé directeur audit interne du groupe Continental Re.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/nigeria/continental-re-olugbenga-akinlalu-nouveau-directeur-audit-interne>

Monde

Chubb

Le groupe Chubb procède à deux nouvelles nominations à des postes de direction.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/regions-geographiques/monde/deux-nouvelles-nominations-au-sein-de-chubb>

Royaume-Uni

Lloyd's de Londres

Patrick Tiernan est promu directeur général (CEO) du Lloyd's de Londres, en remplacement de John Neal qui quitte ses fonctions le 31 mai 2025.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/royaume-uni/patrick-tiernan-nouveau-ceo-du-lloyd-s-de-londres>

Sénégal

ASKIA Assurances

Alioune Faye est promu directeur général adjoint d'ASKIA Assurances.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/senegal/alioune-faye-nouveau-directeur-general-adjoint-d-askia-assurances>

OLEA Sénégal

Ibrahima SY est promu directeur général de la société de courtage OLEA Sénégal.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/senegal/ibrahima-sy-nouveau-directeur-general-d-olea-senegal>

Tunisie

BH Assurance

Réuni le 2 mai 2025, le conseil d'administration de BH Assurance a nommé Sami Banaoues au poste de directeur général de la société. Il succède à Dalila Bader qui a pris sa retraite.

Cliquez pour lire la suite: <https://www.atlas-mag.net/category/pays/tunisie/sami-banaoues-nouveau-directeur-general-de-bh-assurance>